

BUDGET PRIMITIF

2020

CONSEIL DE MÉTROPOLE JUILLET 2020

MO.CO. MONTPELLIER
CONTEMPORAIN
OUVERTURE
26 JUIN 2019
EXPOSITION
INAUGURALE
29.06
29.09.19
DISTANCE
INTIME
CHEFS-D'ŒUVRE
DE LA
COLLECTION
ISHIKAWA



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Les 15 mars et 28 juin les électeurs ont désigné leurs représentants au conseil métropolitain. Notre territoire doit réaffirmer sa place dans notre nouvelle région, en France et en Europe et redevenir un territoire d'innovation, à la hauteur du défi climatique et dans le cadre d'une gouvernance apaisée.

Après le débat d'orientations budgétaires, le rapport qui vous est soumis a pour objet la présentation du budget 2020 de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ce budget que nous devons construire a pour particularité la reprise des résultats, la consolidation des actions menées sur les crédits provisoires et notamment les conséquences de la crise sanitaire.

En effet, la crise sanitaire a entraîné le report du second tour des élections municipales et la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a reporté au 31 juillet 2020, la date limite d'adoption des budgets des EPCI.

Ce budget est avant tout un budget d'exécution qu'il conviendra d'affiner lors d'un prochain budget modificatif. C'est une première étape pour déployer un plan d'action sur le mandat avec 7 orientations :

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS EN 2020

0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION MENAGES

DEGREVER DE 66% DE CFE LES ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE POUR 2020

INSTAURER UNE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET DES FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES

GRATUITE DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LES METROPOLITAINS LES WEEKENDS

296M€ DE DEPENSES D'EQUIPEMENT CONSOLIDEES EN 2020

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME "MOBILITES ACTIVES" DE 150M€

Les prochaines semaines permettront d'affiner collectivement le Plan Pluriannuel d'Investissement afin que chaque euro dépensé soit un euro utile aux habitants de la Métropole.

Enfin, ce budget devra être un **acte de consensus** afin de retrouver le climat de coopération intercommunale que nos prédécesseurs avaient installé au sein du District puis de l'Agglomération.

Le Budget Primitif consolidé 2020 s'élève à un total de **1 350M€** dont **1 135M€** en opérations réelles (avec reports et résultats antérieurs reportés):

- **670M€** en fonctionnement (dont **521M€** en opérations réelles),
- **680M€** en investissement (dont **614M€** en opérations réelles).

La première partie de ce rapport est consacrée aux équilibres budgétaires c'est-à-dire à la structure des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement.

La seconde partie apporte un éclairage complémentaire par politique publique des objectifs poursuivis par ces engagements financiers.

SOMMAIRE

1 ^{ère} partie – Les grands équilibres du budget 2020.....	5
1. Le contexte de construction du budget 2020	5
1.1 Une dynamique démographique forte	5
1.2 Un budget transparent	5
1.3 De nouvelles relations financières entre la Métropole et ses communes	5
1.4 L'évolution de périmètre en 2020	6
1.5 Le contrat financier signé avec l'Etat face à la crise sanitaire	6
2. Les grands agrégats du Budget Primitif 2020	8
2.1 La balance générale consolidée	8
2.2 Les indicateurs financiers de la Métropole	9
2.3 La structure générale du budget	9
2.4 La reprise des résultats et reports 2019	11
2.4.1 La reprise des résultats de l'exercice 2019	11
2.4.2 La reprise des reports de l'exercice 2019	13
2.5 La répartition du budget consolidé 2020	14
3. La section de fonctionnement	16
3.1 Les dépenses de fonctionnement : 670M€	16
3.1.1 Les charges à caractère général : 183M€	17
3.1.2 Les dépenses de personnel : 117M€	18
3.1.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 193M€	19
3.1.4 Les charges financières : 27M€	22
3.1.5 La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€	23
3.2 Les recettes de fonctionnement : 670M€	24
3.2.1 Les recettes fiscales : 364 M€	24
3.2.1.1 Les taux d'imposition	25
3.2.1.2 Les bases d'imposition	26
3.2.1.3 Les produits fiscaux	28
3.2.1.4 Les abattements	29
3.2.1.5 Autres produits fiscaux	30
3.2.1.6 Synthèse des prévisions de recettes fiscales	31
3.2.2 Les dotations, compensations et le FPIC : 63 M€	32
3.2.3 Les autres recettes de fonctionnement : 214M€	34
4. La section d'investissement	38
4.1 Les dépenses d'investissement : 680M€	38
4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement : 535M€	38
4.1.2 Le Plan Pluri annuel d'investissement	40

4.1.3 L'évolution de l'encours de dette	41
4.2 Les recettes d'investissement : 680M€.....	41
4.2.1 Les recettes réelles d'investissement : 494M€.....	41
4.2.1.1 Les ressources propres définitives	42
4.2.1.2 L'emprunt.....	43
2 ^{ème} partie : Les thématiques du budget 2020	44
5.1 Une Métropole qui investit pour la transition écologique	45
5.1.1 Les transports et mobilités.....	45
5.1.2 Développement durable et aménagement du territoire	47
5.1.3 Gestion des espaces publics.....	50
5.1.4 Eau, assainissement et GEMAPI.....	53
5.1.5 Environnement et gestion des déchets	56
5.2 Une métropole qui investit pour l'épanouissement de chacun.....	58
5.2.1 Economie, innovation et attractivité	58
5.2.2 La cohésion sociale.....	60
5.2.3 Les sports	62
5.2.4 La culture	64
CONCLUSION	67
ANNEXES	68
1. Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2020 du budget principal et des budgets annexes	69
2. Annexe 2 : Les grandes masses du budget principal, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne.....	72
3. Annexe 3 : La reprise des résultats 2019 du budget principal	73
4. Annexe 4 : La reprise des reports 2019 en dépenses d'investissement	74
5. Annexe 5 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement	75
6. Annexe 6 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016.....	78
7. Annexe 7 : Liste des actions menées en terme de développement durable	79
8. Annexe 8 : Analyse des flux croisés Ville de Montpellier/Méditerranée Métropole	82
9. Annexe 9 : Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020	84

1^{ère} partie – Les grands équilibres du budget 2020

1. Le contexte de construction du budget 2020

1.1 Une dynamique démographique forte

Le budget 2020 prend en compte le **dynamisme et l'attractivité démographique** de Montpellier Méditerranée Métropole. Sa population a augmenté en moyenne de **+1,7% par an depuis 2011** ce qui en fait la plus forte progression des principales métropoles françaises sur la période 2011-2016.

La population de notre territoire s'élève à **478 548 habitants au 01/01/2020, soit +1,3% par rapport au 01/01/2019**, confirmant cette tendance.

1.2 Un budget transparent

- **Le miroir budgétaire** établi pour détailler les relations financières avec la ville centre suite au rapprochement des services des deux collectivités au travers du schéma de mutualisation a été poursuivi en 2020 (**Le tableau est présenté en annexe 8**).

- **Le cadre budgétaire** sera ré examiné courant 2020 afin d'assurer à notre budget une lisibilité plus importante.

- **La montée en charge du provisionnement pour sécuriser et fiabiliser les comptes de la Métropole :**

Depuis 2017, la Métropole comptabilise des provisions pour litiges et contentieux et pour créances irrécouvrables ainsi que pour les dépréciations des titres de participation.

Cette pratique répond d'abord au principe comptable de prudence car elle assure à la collectivité une capacité à faire face à ses obligations dans les années futures ainsi qu'à celui de la sincérité des comptes puisque la collectivité intègre ces risques éventuels dans les documents budgétaires.

1.3 De nouvelles relations financières entre la Métropole et ses communes

La Métropole a proposé la possibilité du passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissements voirie 2015.

En 2019, après une première modification par rapport à 2015 avec la bonification des Attributions de Compensation d'Investissement rajoutées par les communes, **la**

Métropole a proposé une nouvelle avancée avec la possibilité de passage en ACI à 100% des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015.

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 08 février 2019 et à celle du 04 juillet 2019, les options choisies par les communes ont été les suivantes :

Option choisie	ACI Voirie 30% avec bonification	ACI Voirie 100% sans bonification	Sans ACI Voirie
Nombre de communes	15	12	4

Cette évolution se traduit par une diminution de l'épargne de la Métropole.

2020 devrait nous permettre d'élaborer dans la concertation avec les communes le **nouveau pacte financier et fiscal** afin d'établir un socle robuste pour les relations financières et d'être à la hauteur des enjeux du territoire : Dotation de Solidarité Communautaire, régime des attributions de compensation notamment pour la voirie, et règles concernant les Projets Urbains Partenariaux ou les fonds de concours.

EN 2020: ACTUALISER LE PACTE FINANCIER ET FISCAL

1.4 L'évolution de périmètre en 2020

La structure du budget évolue en 2020 avec la poursuite du schéma de mutualisation. Les montants afférents aux mutualisations existantes sont intégrés dans le budget présenté en dépenses et en recettes, en fonctionnement comme en investissement. Afin de donner en toute transparence aux membres du Conseil Métropolitain les éléments d'analyse permettant de distinguer les effets budgétaires liés à ces décisions de gestion de la Métropole, une évolution des dépenses de fonctionnement à périmètre constant est présentée dans ce rapport. Elle neutralise l'effet de ces nouvelles dépenses et recettes et les flux entre budgets.

1.5 Le contrat financier signé avec l'Etat face à la crise sanitaire

Les éléments relatifs au contexte macro-économique, à la loi de finances 2020 et à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 15 avril 2020.

Ils se caractérisent au plan national par une **participation supplémentaire des collectivités territoriales à la réduction du déficit public par l'encadrement du taux de croissance annuel des dépenses réelles de fonctionnement**. Le **contrat financier** que la Métropole a signé le 23 mai 2018 avec le représentant de l'Etat limite la **progression de ses dépenses réelles de fonctionnement à une évolution de +1,5% par an maximum** et propose une **trajectoire de désendettement** de la collectivité correspondant à une **amélioration de son besoin de financement d'ici 2022**.

En 2020, la contractualisation est suspendue

Pour 2020 dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et pour permettre aux collectivités de débloquer des fonds dans la lutte contre le coronavirus et de soutenir l'économie, **il a été décidé de suspendre les objectifs de dépenses de la contractualisation pour cette année, c'est-à-dire la limitation à 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020** du pacte de Cahors pour les 322 grandes collectivités soumises à la contractualisation avec l'Etat.

Concrètement, les services de l'État ne regarderont pas en 2021 si les plafonds individuels de dépenses ont été respectés en 2020 et les collectivités ne pourront donc pas faire l'objet d'une reprise financière en cas de dépassement.

En effet, la crise sanitaire actuelle va entraîner une augmentation des dépenses de la collectivité et une perte de certaines recettes, sachant que cette perte devrait être compensée par l'Etat en tout ou partie grâce aux mesures d'urgence présentes dans la troisième Loi de Finances Rectificative 2020.

L'impact financier de la crise sanitaire sur la Métropole est attendue à la fois sur :

- Les dépenses sanitaires et les mesures de soutien aux acteurs économiques,
- Les coûts induits comme les fermetures de services publics locaux financés par les usagers,
- Les pertes sur la fiscalité : forte baisse de la taxe de séjour et des droits de stationnement, moindre produit de Versement Mobilité (Versement Transport) et baisse attendue sur la CVAE dès 2021.

2. Les grands agrégats du Budget Primitif 2020

2.1 La balance générale consolidée

Le Budget Primitif consolidé (fonctionnement et investissement) s'élève à 1 350 M€ dont 1056M€ en opérations réelles hors résultats antérieurs reportés (878M€ au BP 2019).

Les principales évolutions portent sur le budget principal avec la gestion des déchets et les dépenses liées à la crise sanitaire, et sur le budget annexe de l'assainissement avec les travaux d'extension de la station d'épuration MAERA.

Balance du Budget Primitif 2020 (Dépenses réelles fonctionnement et investissement en M€ (avec reports et sans résultats reportés))				
--	--	--	--	--

		BP 2019	BP 2020	Evolution
Budget Principal	Section de fonctionnement	392,4	422,9	8%
	Section d'investissement	256,1	374,6	46%
Budget annexe des Transports	Section de fonctionnement	78,8	86,2	9%
	Section d'investissement	112,2	115,8	3%
Budget annexe de l'Assainissement	Section de fonctionnement	10,4	9,8	-6%
	Section d'investissement	24,7	36,6	48%
Budget annexe SPANC	Section de fonctionnement	0,05	0,08	54%
	Section d'investissement	0,03	0,02	-30%
Budget annexe du parking de l'hôtel de ville	Section de fonctionnement	0,6	0,8	30%
	Section d'investissement	0,2	2,5	1160%
Budget annexe de l'Eau Potable	Section de fonctionnement	1,5	1,4	-7%
	Section d'investissement	0,5	5,4	924%
Budgets consolidés	Section de fonctionnement	483,7	521,1	8%
	Section d'investissement	393,8	534,9	36%
	Total	878	1056	20%

Les montants du Budget Primitif présentés ci-dessus intègrent les reports de l'exercice 2019 suite au vote du Compte Administratif 2019, ainsi que les nouvelles propositions pour l'exercice 2020, mais n'intègrent pas la reprise des résultats 2019.

Les tableaux d'équilibre des différents budgets annexes sont présentés en annexe 1.

2.2 Les indicateurs financiers de la Métropole

Au total des budgets consolidés, **l'épargne brute atteint 74,8M€ et la capacité de désendettement 11,4 ans**. Ce budget intégrera l'effet structurel du passage en ACI des dépenses Voirie 2015 transférées et un effet conjoncturel dû à l'impact de la crise sanitaire du COVID-19.

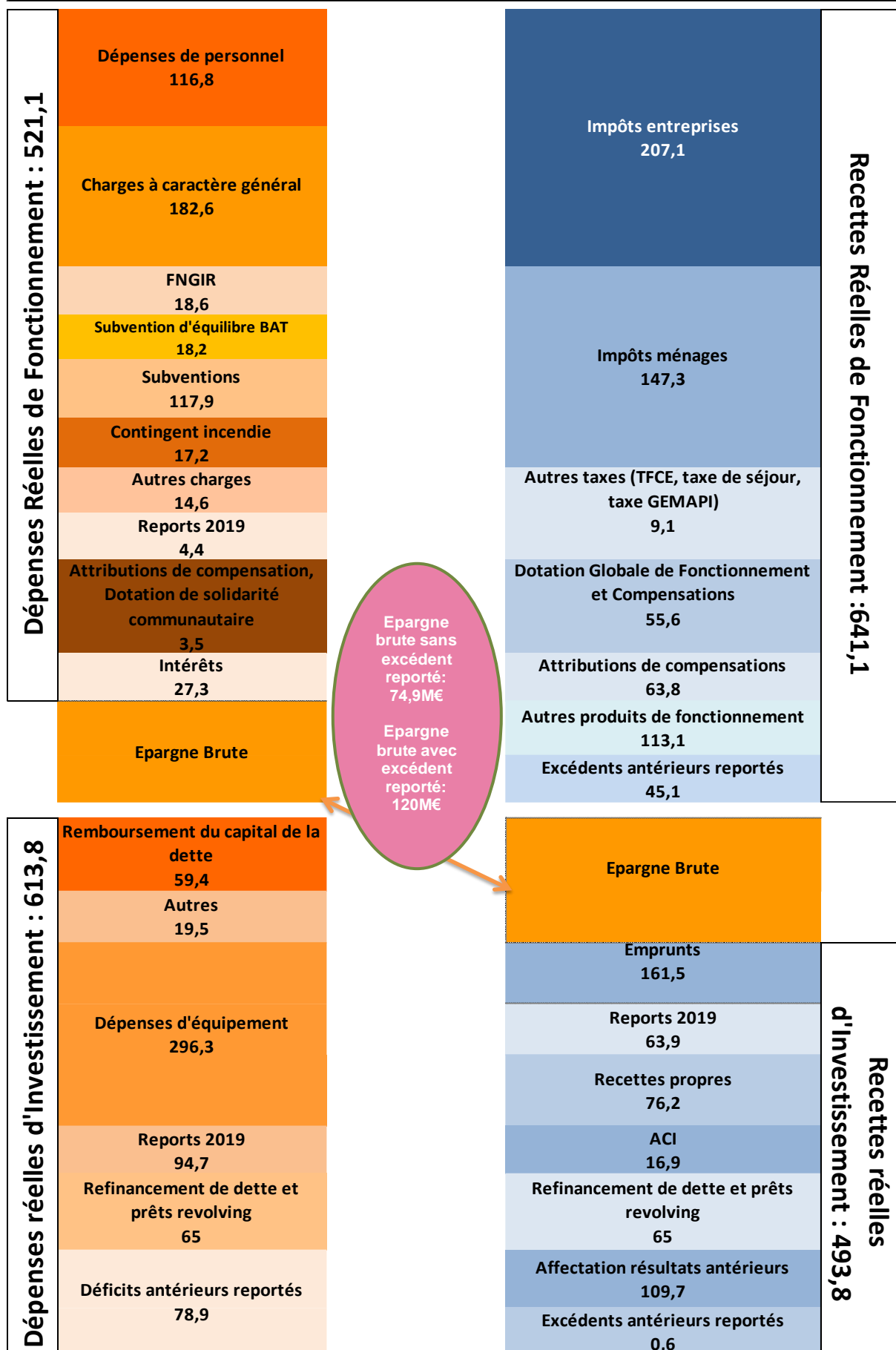
Principaux ratios sur le budget consolidé :

Ratio Budget Primitif consolidé	Budget Primitif 2019	Budget Primitif 2020	BP 2020 hors effet COVID-19
Epargne brute	117 M€	74,8 M€	99,6 M€
Epargne nette	59 M€	16,1 M€	40,9 M€
Taux d'épargne brute	19,5%	12,6%	16,3%
Encours de dette au 1^{er} janvier	911 M€	850 M€	850 M€
Capacité de désendettement au 01/01	7,8 ans	11,4 ans	8,5 ans

2.3 La structure générale du budget

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du budget consolidé, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne, soit un total de dépenses réelles de **1135M€ (le tableau des grandes masses du budget principal, est présenté en annexe 2)**.

Les grandes masses du Budget Primitif, du budget consolidé 2020 en millions d'euros



2.4 La reprise des résultats et reports 2019

Suite au vote du Compte Administratif 2019, le Budget Primitif 2020 intègre en plus des nouvelles propositions 2020 :

- Les résultats de l'exercice 2019,
- Les crédits reportés de 2019

2.4.1 La reprise des résultats de l'exercice 2019

Ce budget intègre aussi les résultats présentés lors du Compte Administratif 2019 et prend en compte leur affectation.

Le résultat 2019 dégagé par la section de fonctionnement consolidé s'élève à **154,8 M€** (hors reports de fonctionnement) :

- **45,1M€** sont reportés sur la section de fonctionnement consolidée 2020
- **109,7M€** sont affectés à la section d'investissement consolidée 2020 afin de couvrir le résultat négatif de cette section, net des reports d'investissement.

Pour le budget consolidé 2020, l'affectation est décrite dans le schéma ci-dessous :

	Résultat 2019 consolidé		Affectation 2020		
			Dépenses consolidées	Recettes consolidées	
Fonctionnement consolidé	154,8 M€			45,1 M€	Résultat de fonctionnement reporté
Investissement consolidé net	-78,3 M€	Solde d'exécution de l'exercice précédent	78,9 M€	78,9 + 30,8 = 109,7 M€	Excédent de fonctionnement capitalisé = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 (109,7 M€). pour couvrir à la fois <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin de financement de l'investissement 2019 (78,9 M€) • Les solde des reports d'investissement (30,8 M€ soit 94,7 M€ de dépenses d'investissement reportées - 63,9 M€ de recettes d'investissement reportées)
TOTAL consolidé	76,5 M€			0,6 M€	

Pour le budget principal, le résultat 2019 de la section de fonctionnement s'élève à **81M€** (hors reports de fonctionnement) :

- **21,3M€** sont reportés sur la section de fonctionnement 2020
- **59,7M€** sont affectés à la section d'investissement 2020 afin de couvrir le résultat négatif de cette section, net des reports d'investissement.

La reprise des résultats 2019 du budget principal est détaillée en annexe 3.

2.4.2 La reprise des reports de l'exercice 2019

La reprise des crédits 2019 reportés en 2020 a été adoptée lors du vote du Compte Administratif 2019 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Ce budget reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire 2020 :

Reports 2019 tous budgets	Dépenses consolidées	Recettes consolidées
Fonctionnement	4,4M€	0€
Investissement	94,7M€	63,9M€

Les reports de 2019 en section de fonctionnement consolidée (**4,4M€**) sont des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont pas pu être réalisées sur l'exercice, elles concernent essentiellement des reports de subventions.

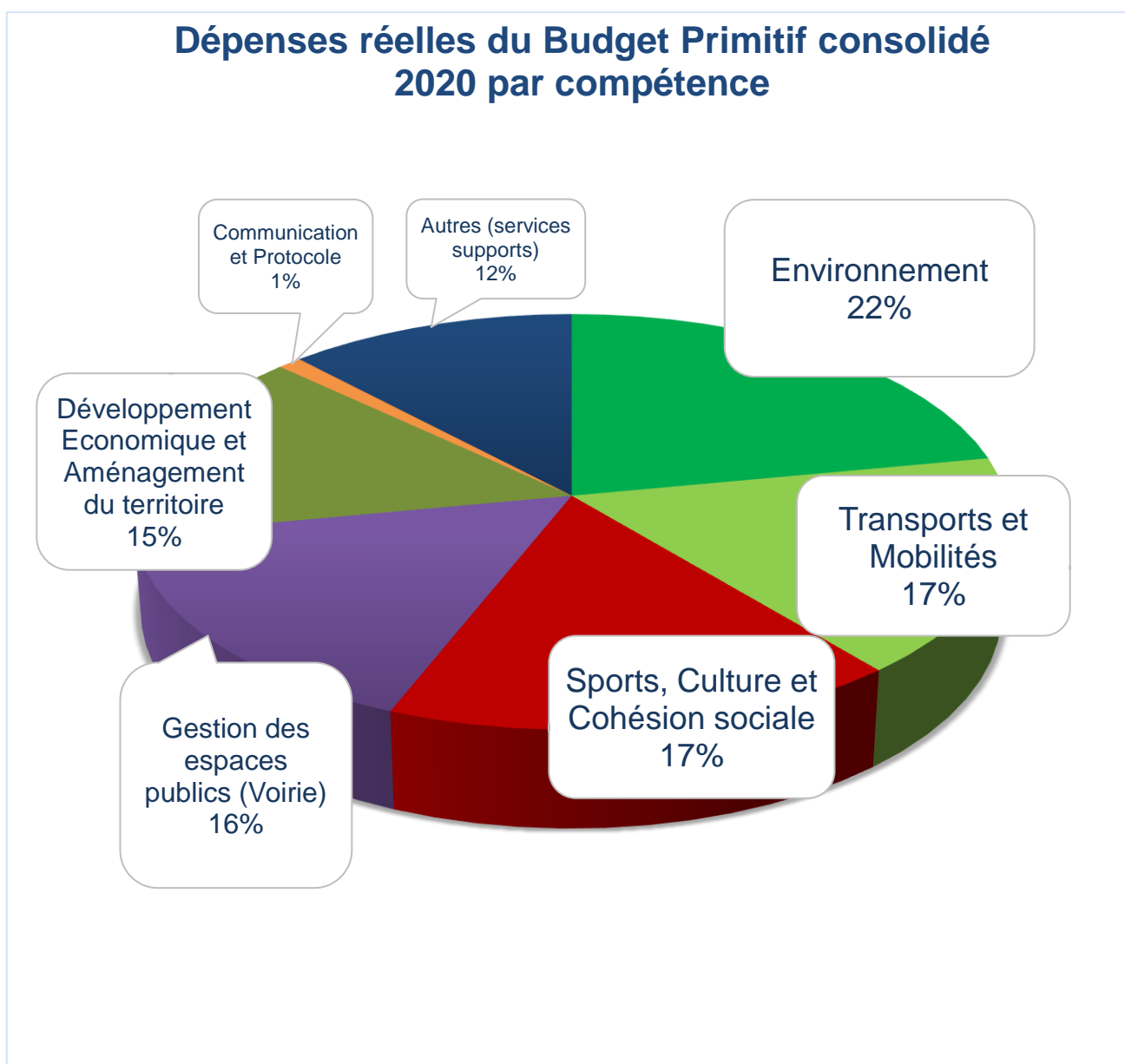
Les dépenses reportées 2019 en section d'investissement consolidée (**94,7M€**) correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2019.

Le détail des principales dépenses d'investissement 2019 reportées est présenté en annexe 4.

Les recettes reportées sur 2019 en section d'investissement consolidée (**63,9 M€**) correspondent essentiellement à des reports d'emprunt (**50,5M€ sur le budget principal et 4M€ sur le budget annexe transport**) et de subventions d'équipement (**5M€ sur le budget principal et 1,3M€ sur le budget annexe transport**).

2.5 La répartition du budget consolidé 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2020 se répartissent selon les domaines de compétences suivant :

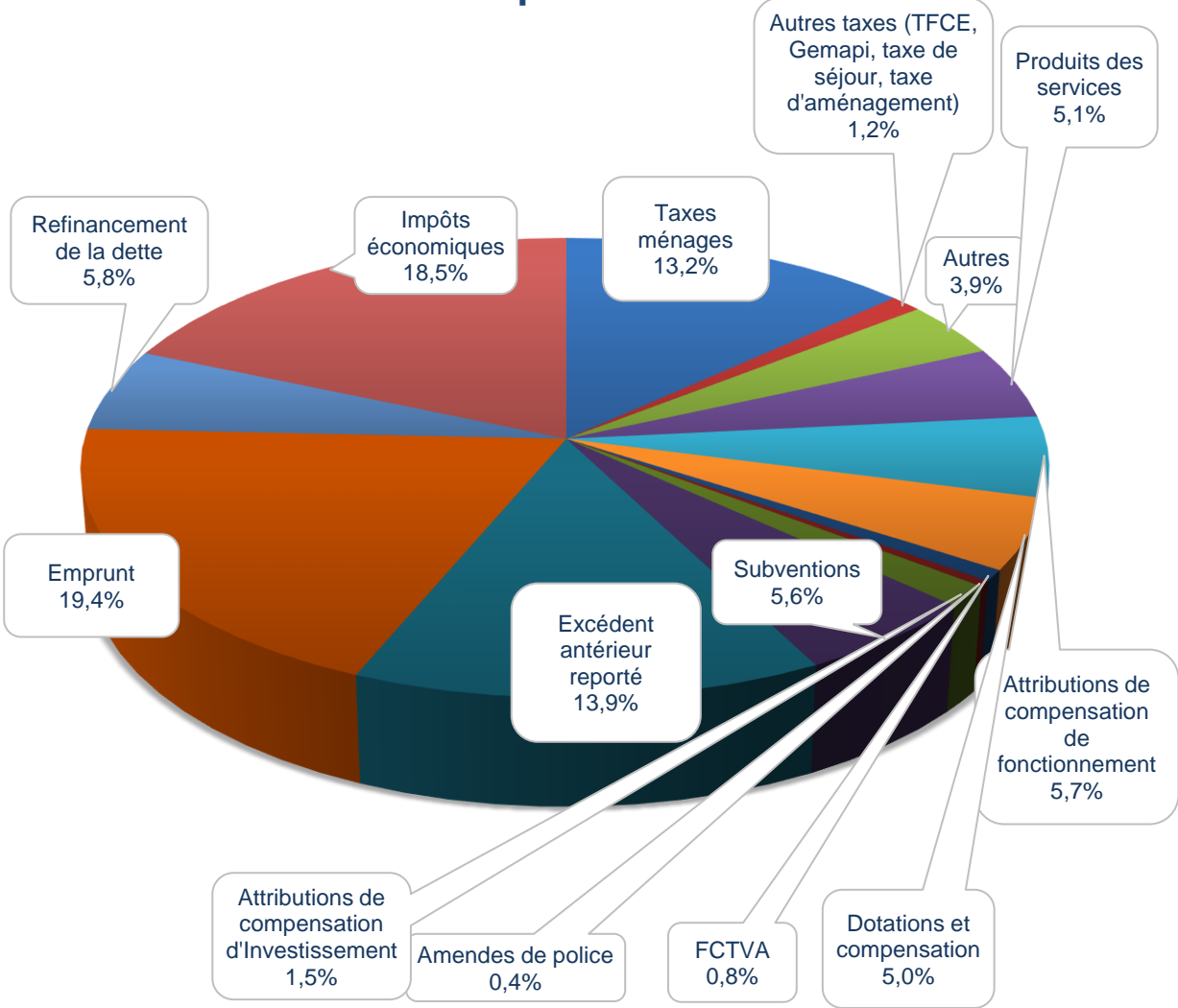


➔ **Le premier poste budgétaire est celui dédié à l'Environnement : gestion des déchets, eau et assainissement, transition énergétique et écologique.**

La transition écologique est inscrite dans la majorité des actions de la Métropole qui sont décrites dans l'annexe 7.

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2020 se répartissent selon les natures suivantes :

Recettes réelles du Budget Primitif consolidé 2020 par nature



3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses de fonctionnement : 670M€

Les dépenses de fonctionnement consolidées de 670M€ se décomposent en :

- **521M€ de dépenses réelles de fonctionnement,**
- 149M€ de dépenses d'ordre.

En 2020 nous devons intégrer une dépense de 9,7M€ suite à la fermeture du casier de Castries et l'extension des consignes de tri ce qui impliquera de trouver une **nouvelle économie globale de la gestion des déchets.**

De plus, la crise sanitaire actuelle entraîne cette année une augmentation des dépenses de la collectivité à la fois en terme de dépenses sanitaires et de mesures de soutien aux acteurs économiques qu'en terme de coûts induits suite aux fermetures de services publics locaux financés par les usagers. Ces évolutions sont prises en compte dans les éléments de ce rapport, notamment :

- 3M€ d'achat de masques pour la population métropolitaine,
- 2M€ de fonds de soutien pour la prise en charge des loyers professionnels,
- 0,5M€ de fonds de garantie congrès,
- 0,3M€ d'aides aux commerçants avec la mise en place de la gratuité d'une heure dans les parkings du centre-ville de Montpellier jusqu'au 31 juillet.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront à 521M€ (517M€ hors reports) au Budget Primitif 2020 consolidé.

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	484	521	8%
Charge à caractère général	161	183	13%
Charges de personnel (dont mutualisations)	113	117	3%
Charges financières	28,4	27,3	-4%
Autres dépenses	182	190	5%
Reports N-1		4	

(*) A périmètre constant, cette évolution s'élève à +2,7% et s'explique notamment par 8,9M€ d'effet COVID-19, 9,7M€ sur la gestion des déchets suite à la fermeture du casier de Castries et à l'extension des consignes de tri, 1M€ pour la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire et 4M€ de crédits reportés 2019.

3.1.1 Les charges à caractère général : 183M€

Les charges à caractère général consolidées du budget principal et des budgets annexes s'établissent en 2020 à **182,6 M€**.

Le montant estimé des **charges à caractère général du budget principal** s'élève à **177,3M€, soit +14% par rapport à 2019** :

Charges à caractère général	BP 2019	BP 2020	Evolution en %	Evolution en % hors effet COVID-19
Budget principal	155,7 M€	177,3 M€	+14%	+11%
Budget annexe Transport	0,6 M€	0,6 M€	0%	0%
Budget annexe Assainissement	3 M€	2,9 M€	-3%	-3%
Autres budgets annexes	1,7 M€	1,8 M€	+5,9%	+5,9%

L'évolution des charges à caractère général du budget principal est dû principalement à la hausse des dépenses de gestion des déchets concernant le transfert du traitement sur sites extérieurs (9,7M€) et des prestations complémentaires engagées au 1^{er} semestre 2020 (+0,6M€ sur la collecte des encombrants et les dépôts sauvages et le renforcement du contrat de nettoyage), ainsi qu'au coût des dépenses sanitaires liées à la crise du COVID-19 (4,2M€).

Hors effet de la crise sanitaire dû au COVID-19 les dépenses à caractère général augmentent de +11% sur le budget principal 2020.

Les principales charges à caractère général en 2020 sont les suivantes en M€ :

Tous budgets (en M€)	TOTAL
Contrat de collecte Porte A Porte	23,3
Contrats de nettoyage voies publiques	21,6
Transferts déchets sur sites extérieurs	15,5
Contrat méthanisation	15,3
Energie, eau et carburant	13,6
Frais de maintenance	10,1
Entretien et réparations de voiries et réseaux, fournitures de voirie	7,6
Entretien et réparations des terrains et bâtiments	5,7
Contrat exploitation centre de tri	5,6
Contrat gestion points propreté	5,4
Frais de gardiennage	3,4
Taxes foncières	3,0
Contrat encombrants	2,7
Locations immobilières/mobilières et charges locatives	2,5
Etudes et recherches	2,3
Frais de nettoyage des locaux	2,2
Transports scolaires	1,9
Primes d'assurances, frais d'actes et de contentieux	1,6
Entretien matériel roulant	1,1
Fournitures de petit équipement	0,8
Frais de télécommunications et d'affranchissement	0,5

3.1.2 Les dépenses de personnel : 117M€

Les charges de personnel s'élèvent à **116,8M€** sur le budget consolidé 2020.

L'année 2020 prend en compte une nouvelle **évolution de périmètre** :

- **Poursuite de la mutualisation** entre l'organigramme de la métropole et de la Ville de Montpellier : mutualisation du service des Assemblées ; le montant budgété en 2020 pour cette mutualisation s'élève à **0,2M€**, les agents sont transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et cette somme est remboursée à la Métropole par la Ville de Montpellier.

Sur le seul budget principal, la progression des dépenses de personnel s'établit à +3,4% à périmètre constant. Du côté des recettes liées à la masse salariale, la Métropole bénéficiera de **16M€** au titre de la compensation à l'euro pour les mutualisations existantes.

Au total, pour le budget principal et les budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2020 s'élèvera à près de **116,6 M€ à périmètre constant par rapport à l'exercice 2019 (évolution +3,4% par rapport à 2019)**.

L'évolution des dépenses de personnel se décompose de la façon suivante :

Charges de personnel	BP 2019	BP 2020	BP 2020 périmètre constant	Mutualisations 2020	Evolution démographiques et	Décisions propres à la métropole	Evolution en % hors mutualisations
Budget principal	109,1M€	113M€	112,8M€	0,2M€	0,6M€	3,1M€	+3,4%
Budgets annexes	3,7M€	3,8M€	3,8M€				+2,7%

Une enveloppe est en outre prévue pour le versement d'une prime COVID-19.

Les principaux postes de dépenses en matière de personnel sont les suivants :

Répartition des charges de personnel	en M€
Culture	26,3
Gestion des Espaces publics	17,8
Sports	11,9
Aménagement du territoire	9,1
Environnement et gestion des déchets	8,3
Economie, innovation et attractivité	4,9
Eau, assainissement et lutte contre les inondations	4,1
Transports et Mobilités	3,6
La cohésion sociale	0,9
Autres (services supports)	27,2

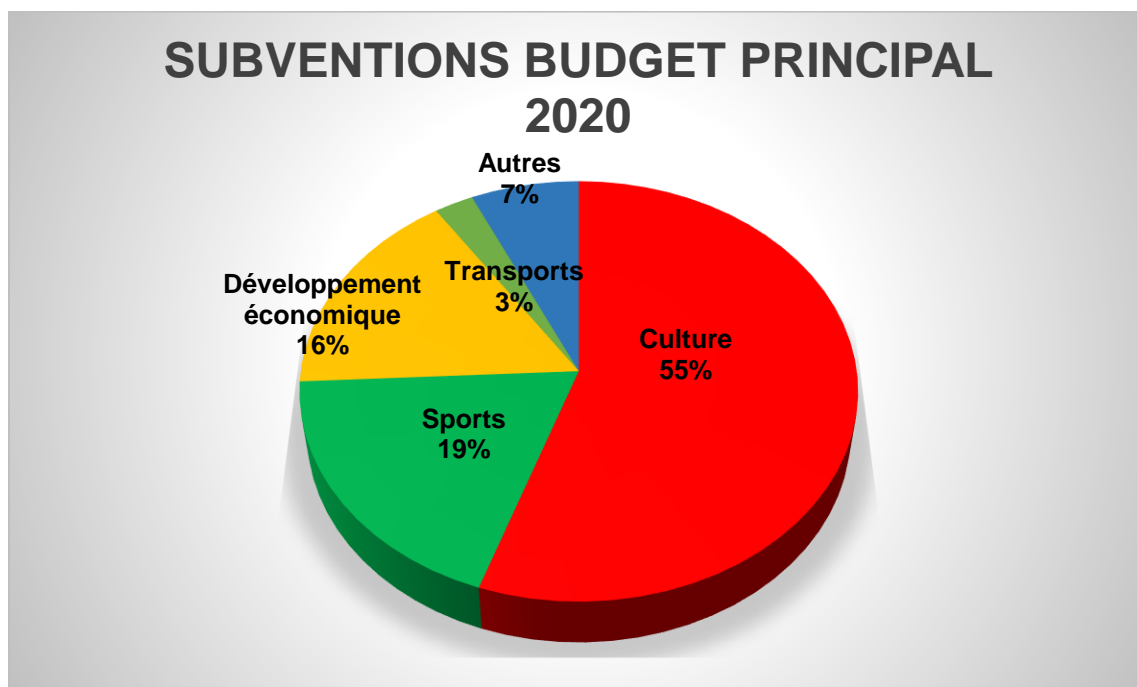
3.1.3 Les autres dépenses de fonctionnement : 193M€

Parmi les principales autres dépenses de fonctionnement, figurent notamment les postes suivants :

- Les subventions aux associations, vecteur essentiel de lien social, atteignent **48,1M€ dont 1,4M€ de reports 2019** au budget principal 2020 ; **toutes les subventions aux associations sont maintenues malgré la crise sanitaire actuelle.**

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS EN 2020

Les subventions se répartissent ainsi par thématique dans le budget principal 2020:



Les principales subventions et contributions versées sont les suivantes :

- **13,3M€** pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon
- **3,4M€** au MOCO (dont 1,6M€ versée auparavant à l'ESBAMA)
- **3M€** au Domaine d'O
- **2,6M€** à l'Office du Tourisme et des Congrès
- **1,8M€** au Montpellier Rugby Club
- **1,7M€** au Montpellier Handball
- **1,5M€** au Montpellier Hérault Sport Club (Football)
- **1,5M€** au Printemps des Comédiens
- **0,9M€** au Basket Lattes Montpellier Agglomération
- **0,9M€** au Montpellier Volley Université Club
- **0,9M€** au Bus du Savoir
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** : la contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS)

proposée au budget principal représente **17,2 M€**, en progression de **+0,6%** par rapport à 2019. Cette dépense obligatoire assure la gestion de l'ensemble des moyens mis en œuvre par les centres de secours et d'intervention et elle est basée sur la part des anciennes contributions communales au prorata de la population.

- **Au budget annexe transport, la contribution financière à TAM s'établit à 71 M€ en hausse de 11,7% par rapport au BP 2019** (d'autres subventions sont inscrites en 2020, notamment **1,35M€** pour le GIHP). Une compensation pour pertes d'exploitation dû à la crise sanitaire est en cours de chiffrage avec le délégataire et sera proposé à la prochaine décision modificative.

Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à **18,2 M€**. Le montant prévu de cette subvention vient équilibrer le budget annexe en fonction des dépenses issues de la DSP transports et du PPI, et des recettes issues notamment du versement transport, tout en modulant l'autofinancement dégagé par ce budget annexe. Ce montant sera cependant à affiner en fonction de l'équilibre réel à atteindre suite aux réalisations effectives sur ce budget annexe **notamment en fonction de l'impact définitif que la crise sanitaire liée au Covid-19** aura sur l'équilibre de la DSP.

Une compensation pour pertes d'exploitation dû à la crise sanitaire est en cours de chiffrage avec le délégataire et sera proposé à la prochaine décision modificative.

- **Le prélèvement sur nos recettes fiscales du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, mécanisme de compensation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle de 2009, s'élève à **18,6 M€**, comme en 2019

- Le montant des **aides FSL/FAJ** prévues au budget 2020 est de **3,2 M€**, dont **0,2M€** d'évolution liée à la crise sanitaire

- **Mesures de soutien de l'économie et en faveur de l'attractivité du territoire pour faire face à la crise sanitaire du COVID-19** : un fonds de soutien mensuel pour la prise en charge des loyers professionnels a été mis en place en 2020 pour un montant de **2M€** ; de plus pour soutenir les commerçants, **0,3M€** seront consacrés à la mise en place de la gratuité d'une heure dans les parkings du centre-ville de Montpellier jusqu'au 31 juillet; enfin un **fonds de garantie congrès** est mis en place pour **0,5M€**.

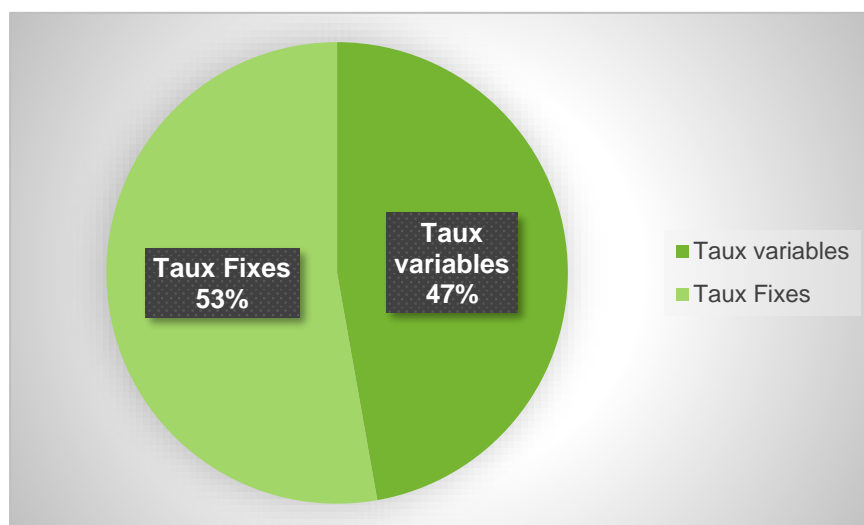
3.1.4 Les charges financières : 27M€

Le montant des intérêts est estimé à **27,3 M€ pour le budget consolidé** :

- **12,3 M€ sur le budget principal,**
- **12,3 M€ sur le budget annexe transports,**
- **2,7 M€ sur le budget annexe de l'assainissement.**

2019 a été marquée par la poursuite de la **baisse des taux d'intérêt** et les taux variables sont restés négatifs sur la totalité de l'exercice. Cependant la **prévision 2020 reste prudente** en prenant en compte une marge de 100 points de base.

La structure de la **dette, équilibrée** entre taux fixes (53%) et taux variables (47%), permettra donc de bénéficier **d'économies significatives** du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux. Rappelons que le **taux moyen de la dette au 31/12/19** était bien positionné par rapport à la moyenne des collectivités de la strate avec un **taux moyen global de 2,74%** (3,83% taux moyen taux fixe, 1,53% taux moyen variable) et la métropole sécurise son risque de contrepartie (**12 prêteurs différents**). En outre près de **94% de l'encours** de dette est classé en **1A sur la Charte Gissler**.



Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2020 sont de **maintenir l'équilibre** entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des **actions de sécurisation et d'optimisation** seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

3.1.5 La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€

Un nouveau montant d'**1M€ est prévu en 2020 pour la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire** dont les modalités seront à définir avec les communes courant 2020.

La DSC est obligatoire pour toutes les communautés urbaines et métropoles depuis la loi de finances pour 2020. L'enveloppe globale de la DSC est fixée librement par l'EPCI. La répartition de la DSC au sein des communes membres s'effectue en fonction de plusieurs critères dont au moins deux sont obligatoires : le revenu par habitant et le potentiel financier ou fiscal par habitant. Ces deux critères doivent peser au moins 35% sur l'ensemble des critères retenus, et l'ensemble des critères retenus doit être pondéré par la population communale.

En outre, la Métropole inscrit en 2020 **2M€** de fonds de concours d'investissement pour les communes afin de soutenir l'effort d'investissement des communes membres, essentiel dans cette période de crise sanitaire.

**INSTAURER UNE DOTATION DE
SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ET DES
FONDS DE CONCOURS POUR LES
COMMUNES**

3.2 Les recettes de fonctionnement : 670M€

Les recettes de fonctionnement consolidées de 670M€ se décomposent en :

- **641M€ de recettes réelles de fonctionnement** (dont 45M€ de résultats antérieurs reportés)
- 29M€ de recettes d'ordre.

La crise sanitaire actuelle va entraîner une perte de certaines recettes, cette perte devrait être compensée par l'Etat en tout ou partie grâce aux mesures d'urgence présentes dans la troisième Loi de Finances Rectificative 2020. La Métropole va ainsi suivre de près les évolutions en terme de pertes de recettes liées à la crise sanitaire du Covid-19.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiront en 2020 à **641M€ pour le budget consolidé soit 578M€ hors subvention BAT et hors résultat antérieur reporté, soit une évolution de -1,2%** par rapport au BP 2019 (recettes d'ordre de 29M€).

Près de **61% des produits** (hors excédent antérieur reporté) **sont issus de la fiscalité.**

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	601	641	7%
Impôts et taxes (*)	361	364	1%
Dotations, compensations	52	56	6%
Attributions de compensation	71	64	-10%
Autres recettes	117	113	-3%
Excédent antérieur reporté		45	

(*) inclus taxe de séjour et taxe GEMAPI

3.2.1 Les recettes fiscales : 364 M€

Parmi les recettes fiscales, la 1ère ressource est constituée par les impôts économiques (Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) et Versement Mobilité (Versement Transport)), devant les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Conformément aux engagements pris, nous proposons **un bouclier social avec 0% d'évolution des taux d'imposition.**

**CONSTRUIRE UN BOUCLIER SOCIAL:
0% D'AUGMENTATION DES TAUX
D'IMPOSITION MENAGES**

3.2.1.1 Les taux d'imposition

La Métropole doit **voter un taux pour la Cotisation Foncière des Entreprises et les impôts ménages** (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti), ainsi que pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

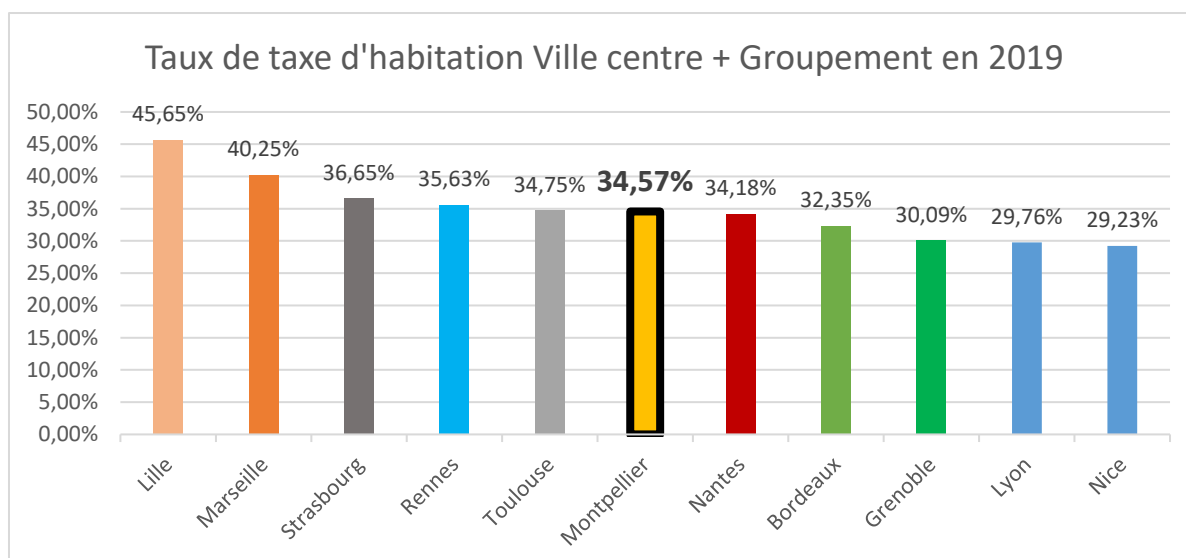
Concernant le **Versement Mobilité (Versement Transport), l'IFER, la TASCOM et la CVAE, des tarifs nationaux** s'appliquent.

Ce budget 2020 est bâti sur une hypothèse de stabilité des taux d'imposition.

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale de la Métropole restent **inchangés** en 2020:

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Montpellier se classe à la 6^{ème} position des principales métropoles concernant le taux cumulé Ville/Groupement de taxe d'habitation en 2019 :



3.2.1.2 Les bases d'imposition

Les bases d'imposition étant notifiées à ce jour, les **montants pour 2020** ont été établis **sur la base de ces notifications**.

Le montant des recettes fiscales tient compte de la revalorisation physique propre à chaque taxe et d'une **revalorisation forfaitaire des bases de 1,2%**, conformément à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre 2019, sauf pour la taxe d'habitation sur les résidences principales pour laquelle une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9% a été fixée par la loi de finances 2020.

Le produit de taxe d'habitation 2020 a été notifié à hauteur de +2,2% par rapport au produit 2019 définitif.

Pour les locaux commerciaux qui ont été concernés par la révision des valeurs locatives, leur évolution dépend désormais de la variation des loyers, sur le département, par type de local. Pour 2020 nous l'avons estimée à +0,4%.

Les services de la Métropole vont poursuivre et accentuer leur collaboration étroite avec les services de la DDFIP, notamment dans le cadre de la Convention de Services Comptables et Financiers signée en 2018. Ce travail d'amélioration et de contrôle des circuits d'information entre les deux collectivités a pour objectif de garantir l'équité fiscale entre les contribuables ainsi que l'intégralité des ressources fiscales du territoire.

Dégrèvement partiel exceptionnel de la cotisation foncière des entreprises du secteur touristique au titre de 2020

Pour répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la Métropole propose d'accorder un dégrèvement de 66% de la CFE, compensée pour moitié par l'Etat, à certaines catégories d'entreprises fortement impactés: les entreprises du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel.

Selon nos simulations, 3 128 entreprises seraient éligibles au dégrèvement de CFE et l'économie moyenne réalisée par celles-ci serait de 3 000 €. La perte de produit fiscal pour la Métropole est estimée à **2,15 M€**.

**DEGREVER DE 66% DE CFE LES
ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE
POUR 2020**

Par ailleurs, sur le budget annexe transport, le **Versement Mobilité (versement transport)** devrait connaître une **évolution réelle à -5,5%** du fait de la crise sanitaire du COVID-19, soit un montant prévu de **84,5M€** sur 2020 (soit un taux de 2% sur les salaires).

Le montant de la compensation Versement Mobilité (VT) devrait être réduit de moitié par rapport à celui de 2019, suite à la minoration de l'enveloppe nationale prévue par la Loi Finances 2020 : le montant estimé pour 2020 est de **0,675M€** (contre 1,35M€ en 2019).

Réforme de la taxe d'habitation

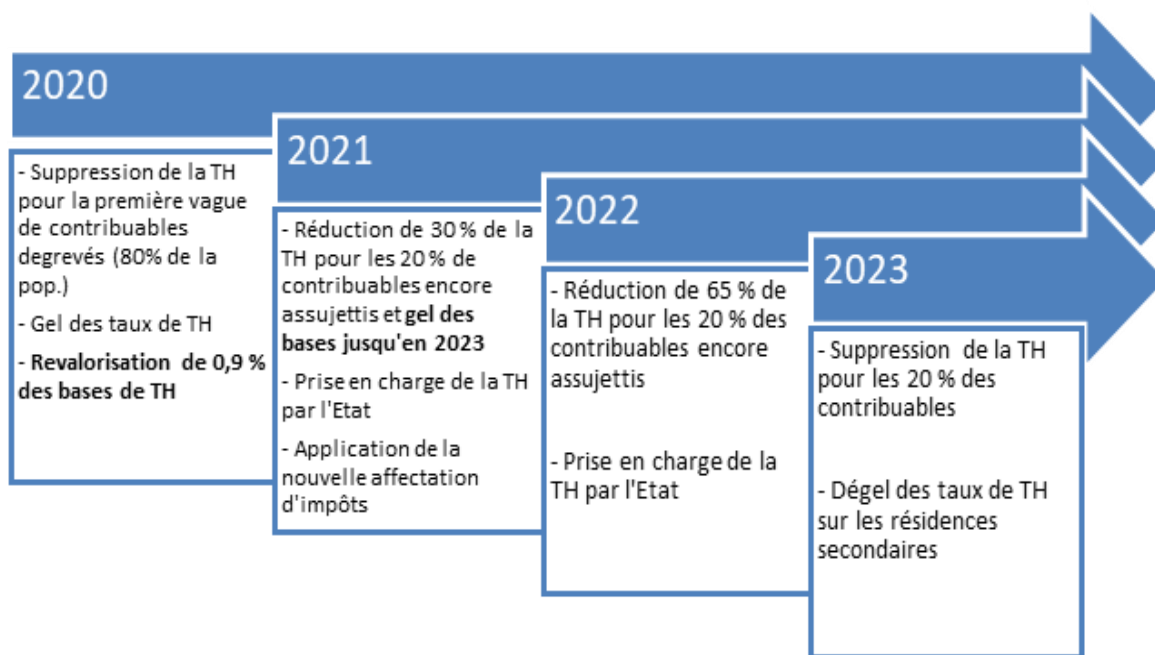
A ce jour, la loi de finances 2020 confirme la suppression progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les contribuables: 80% des foyers fiscaux ne paieront déjà plus la taxe d'habitation en 2020 et les 20% de foyers imposables restant verront leur imposition progressivement supprimée entre 2021 et 2023.

Ce scénario semble devoir évoluer suite au discours du 14 juillet 2020 du Président de la République.

L'Etat s'est engagé à **supprimer la taxe d'habitation pour tous les contribuables** à l'horizon 2023 tout en garantissant l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, une fraction de la TVA nationale sera transférée à la Métropole pour compenser la perte totale de son produit de taxe d'habitation sur ses résidences principales dès 2021 (sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux voté en 2017). En 2020 la Métropole percevra un produit de taxe d'habitation calculé sur ses bases 2020 et son taux 2019, car elle ne bénéficie pas de pouvoir de taux cette année.

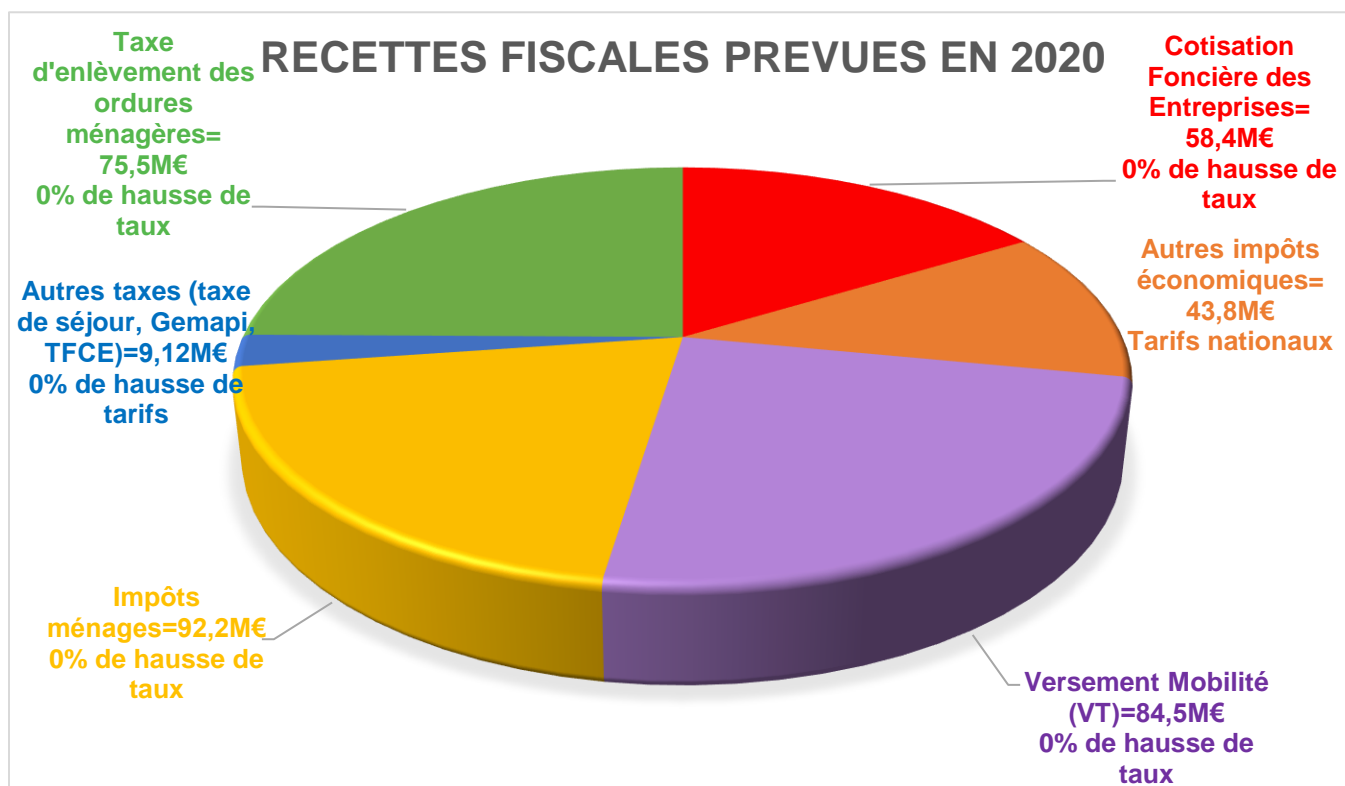
Le calendrier prévisionnel de la réforme de la taxe d'habitation est le suivant :



3.2.1.3 Les produits fiscaux

Les recettes fiscales directes prévues en 2020 pour la Métropole sont les suivantes :

Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	90,2M€
	Taxe sur le Foncier Bâti	1,07 M€
	Taxe sur le Foncier Non Bâti	0,9 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	75,5M€
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	58,4M€
	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	36,2M€
	TASCOM	5,4 M€
	IFER	2,17M€
	Versement Mobilité (VT)	84,50M€



3.2.1.4 Les abattements

Le budget 2020 prévoit une politique d'abattements facultatifs qui entraîne des allègements fiscaux importants pour les foyers fiscaux les plus modestes, dans un objectif de solidarité.

Les abattements pratiqués sont les suivants :

- L'abattement général à la base pour 7%,
- L'abattement pour 1 à 2 personnes à charge pour 12%,
- L'abattement à partir de la 3^{ème} personne à charge pour 17%,
- L'abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Les abattements mis en place ont représenté ainsi **13 M€** de produit de taxe d'habitation volontairement non perçus en 2019 en vue de préserver le pouvoir d'achat, **soit près de 15% du produit total de taxe d'habitation** alloué à la Métropole en 2019 (88,3 M€).

3.2.1.5 Autres produits fiscaux

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Les autres recettes fiscales comprennent notamment la **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité**, transférée depuis 2016 par les communes de Montpellier et Grabels. Le produit prévu en 2020 est de **4,8M€**, identique à celui de 2019.

Taxe de séjour

Suite à la délibération d'institution de la taxe de séjour intercommunale du 27 septembre 2017, le budget 2020 prévoit un produit de TSI de **1,3M€ soit une baisse de -56% par rapport à celui de 2019 suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.**

Ce montant des recettes de taxe de séjour reste cependant incertain en 2020. Des aménagements de versement sont aussi prévus pour les hébergeurs déclarants avec le report de deux trimestres du versement de la taxe de séjour pour les hôteliers.

La Métropole travaillera à la mise en place de conditions de concurrence équitables sur les locations saisonnières entre les différentes catégories de loueurs sur le territoire (plateformes en ligne et entreprises de l'hôtellerie).

Taxe GEMAPI

Conformément à loi MAPTAM et à la Loi NOTRe, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1^{er} janvier 2018, par délibération du 27 septembre 2017.

Conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et à la jurisprudence en vigueur, le produit global de la taxe a été déterminé lors de la même séance du conseil communautaire.

Montpellier Méditerranée Métropole a retenu un montant cible de **3M€ pour 2020 stable par rapport à 2019.**

3.2.1.6 Synthèse des prévisions de recettes fiscales

	Taux	Bases	Montants	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases : 1,2% et augmentation des loyers : +0,4% Evolution physique estimée à +0,5%	58,4 M€
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée	Taux national et progressif en fonction du chiffre d'affaires	Bases réelles connues avec un décalage, estimation en fonction des premières simulations de la DDFIP.	36,2 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé	Evolution physique anticipée à 1%	5,4 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux	Tarifs nationaux	Evolution nominale anticipée à 1%	2,17 M€
	Versement Mobilité (VT)	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Evolution nominale anticipée à 2% hors effet COVID-19	84,5 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases: 1,2% sauf 0,9% pour les résidences principales Evolution physique anticipée à 1%	90,2 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases: 1,2% et augmentation des loyers : 0,5% Evolution physique anticipée à 1%	1,07 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases: 1,2% Evolution physique anticipée à -0,5%	0,9 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	PAS D'AUGMENTATION DE TAUX	Revalorisation des bases: 1,2% et augmentation des loyers : 0,5% Evolution physique anticipée à 1,1%	75,5 M€
Autres Taxes	Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)	Tarifs nationaux, Coefficient inchangé	Evolution anticipée à 0%	4,8 M€
	Taxe de séjour	PAS D'AUGMENTATION	Evolution anticipée à 0% hors effet COVID-19	1,32 M€
	Taxe GEMAPI	PAS D'AUGMENTATION	Evolution anticipée à 0%	3 M€

3.2.2 Les dotations, compensations et le FPIC : 63 M€

3.3.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement : 46,4M€

Comme en 2018 et 2019, il n'y a pas de contribution supplémentaire des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. La nouvelle gouvernance proposée par l'Etat consiste à ne plus réduire directement les dotations mais à prévoir des sanctions en cas de non atteinte des objectifs de réduction tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement indiqués dans le contrat financier signé par la Métropole.

Le constat a été effectué sur les dépenses réelles de fonctionnement effectivement réalisées sur le budget principal 2019, pour lesquelles la Métropole a connu une évolution de +1.50% à périmètre constant par rapport à 2018. Cette évolution étant conforme à l'objectif 2019 de son contrat financier, le budget 2020 de la Métropole ne prévoit pas de reprise financière sur ses recettes de fonctionnement 2020.

Au total, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la population, **la dotation d'intercommunalité de la Métropole serait de 32,6 M€ avant minoration mais elle a été notifiée à 3 M€ après prélèvement (29,6 M€), soit une augmentation de +11% par rapport au produit 2019 notifié.**

La dotation de compensation (ancienne compensation de la part salaires de la taxe professionnelle), subit également des ponctions pour financer la péréquation. Sa **baisse a été notifiée à hauteur de -1,8% et porte son montant à 43,4 M€.**

La DGF de Montpellier Méditerranée Métropole

Dotation d'Intercommunalité	Brute : 32,6 M€
	Prélèvement : - 29,6 M€
	=
	Nette : 3 M€
Dotation de Compensation	43,4 M€

3.3.2.2 Les compensations de l'Etat : 9,1M€

Pour Montpellier Méditerranée Métropole, les compensations fiscales de CFE et de CVAE sont estimées à **3,4 M€**. Cette forte augmentation par rapport au BP2019 est dû à l'entrée en exonération des bases minimum de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 5000€ qui sont désormais perçus dans le cadre des compensations fiscales, entraînant de fait une baisse des bases de CFE.

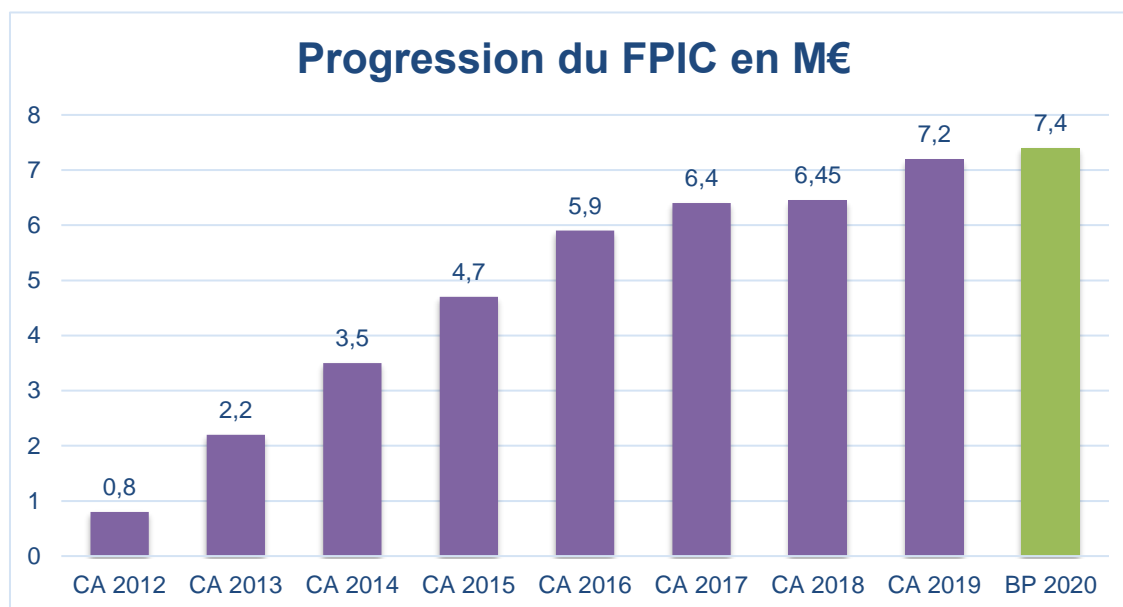
Les compensations de taxe d'habitation devraient connaître une augmentation de **5,5% (5,7M€)** par rapport au BP 2019.

3.3.2.3 Le Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) : 7,4 M€

Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est désormais figé à 1 milliard d'euros, comme les années précédentes, et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

L'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Le montant notifié du FPIC 2020 s'établit à **7,4 M€**.



3.2.3 Les autres recettes de fonctionnement : 214M€

Les autres recettes réelles de fonctionnement sont composées notamment de :

2.3.3.1 Les produits des services : 57,2 M€

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

Au total, le produit des services est estimé à un **total consolidé de 57,2 M€** pour 2020 soit une baisse de **-1,9% par rapport au BP 2019**.

Produit des services en M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
Budget principal	34,7	33,8	-3%
BA Transport	0,01	0,01	-50%
BA Assainissement	22,7	22,5	-1%
BA SPANC	0,06	0,02	-67%
BA Parking	0,8	0,8	0%
Total	58,3	57,2	-1,9%

Le montant prévu en 2020 pour le budget principal s'élève à 33,8M€, soit une diminution de -3% par rapport au BP 2019 dû essentiellement à des baisses de redevances attendues en 2020 et à des modifications d'imputation budgétaires sur les refacturations de masse salariale et autres frais dans le cadre des conventions de gestion.

Ce montant intègre notamment les recettes liées à la **mutualisation pour 16M€**.

Il intègre aussi les mesures d'aides financières adoptées par la Métropole pour soutenir les entreprises dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, notamment les exonérations de loyers et redevances d'occupation pour les entreprises hébergées dans le patrimoine communautaire.

Les principaux produits des services sont les suivants :

Tous budgets (en M€)	BP 2020
Redevances eau et assainissement	21,7
Remboursements mise à disposition de personnel	18,4
Produit de collecte des déchets	4,5
Recettes stationnement et occupation domaine public	2,6
Recettes piscines	2,2
Recettes publicitaires abris bus et tramway	1,7
Recettes pépinières d'entreprises	1,5
Produits stades et gymnases	1,4
Recettes musées, théâtres	0,8
Recettes médiathèques	0,3
Recettes Conservatoire	0,3
Recettes Opéra Comédie	0,3
Recette Ecolothèque	0,2

2.3.3.2 Les attributions et dotations de compensation : 63,8M€

Le montant des attributions de compensation est mis à jour chaque année **en fonction des évaluations complémentaires des charges transférées**. Cette évaluation est réalisée par la **Commission Locales d'Evaluation des Transferts de Charges, organe collégial disposant d'un représentant de chaque commune**. L'évaluation des charges transférées se fait selon le **principe de neutralité financière** qui dispose que la compétence transférée doit être compensée. Cette évaluation est faite **au regard des dépenses constatées dans les budgets passés** : moyenne des 3 derniers exercices en fonctionnement ou sur la base des 5 à 10 derniers exercices en investissement.

Le montant des AC inscrit au budget primitif tient compte de **l'estimation des transferts de charges de la dernière CLETC du 04 juillet 2019**.

A périmètre constant, les montants des attributions de compensation de fonctionnement à percevoir par la Métropole en 2020 sont les suivants :

Attributions de compensation et dotation de compensation en M€	2019	BP 2020	Evolution
Attributions de compensation versées par les communes	54,5	46,8	-14,1%
Dotation de compensation versée par le Département	16,4	17	3,7%
Total	70,9	63,8	-10,0%

- **Attributions de compensation versées par les communes : 46,8 M€**

Ce montant actualisé tient compte des dernières CLETC du 08/02/2019 et du 04/07/2019, notamment du transfert de la part des dépenses d'investissement Voirie 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement en Attributions de Compensation d'Investissement (8,5M€ transférées en ACI) ; il n'est pas prévu de nouveaux transferts à ce stade.

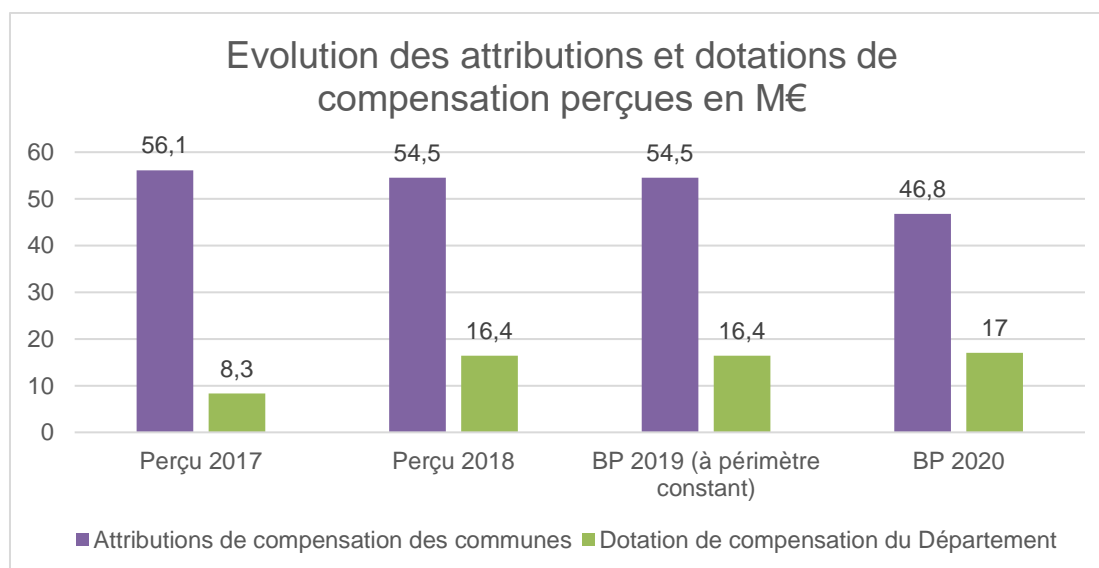
- 15 communes ont choisi de compléter l'AC voirie initiale limitée à 70% des charges transférées, par une ACI représentant tout ou partie des 30% restant (dont 13 communes qui versent la totalité des 30% restant),
- 12 communes ont choisi de transférer 100% des charges d'investissement voirie en ACI
- 4 communes ont choisi de rester sans ACI voirie en s'en tenant aux 70% initialement décidés en 2015

- **Dotations de Compensation versée par le Département de l'Hérault : 17 M€ en augmentation par rapport à 2019 suite à l'actualisation 2020 prévue par délibération**

- **Voirie : 6,6M€ part investissement et 2,7M€ part fonctionnement** ; le montant de la part investissement est calculé de manière progressive afin de prendre en compte, d'une part les dépenses autofinancées, et d'autre part le coût des dépenses financées par emprunt ;
- **FAJ/FSL/Culture/Fonctions support : 7,7M€**

Il faut par ailleurs noter qu'un montant **2,5 M€** a été prévu au budget 2020 concernant les **attributions de compensations versées** par la Métropole aux communes.

Le montant total des attributions et dotations de compensation reçues par la Métropole, soit **63,8M€** en 2020, représente **6 %** des recettes réelles du budget consolidé de la Métropole :



Il faut noter que cette structure a évolué depuis les dernières CLETC en 2019 qui ont permis aux communes de choisir entre le maintien du système précédent ou la comptabilisation en Attribution de Compensation d'Investissement de la part des dépenses d'investissement voirie incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses d'investissement : 680M€

Les dépenses d'investissement consolidées de 680M€ se décomposent en :

- 535M€ de dépenses réelles d'investissement,
- 79M€ de résultats antérieurs reportés
- 66M€ de dépenses d'ordre.

4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement : 535M€

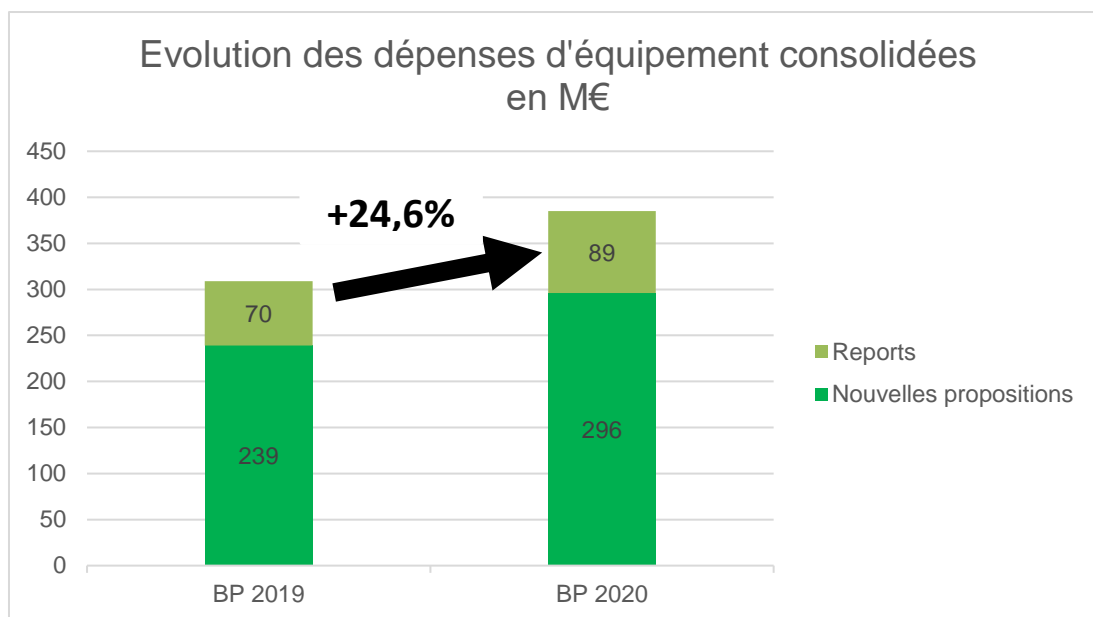
L'évolution des dépenses réelles d'investissement pour 2020 par budget (remboursements d'emprunt inclus) est la suivante :

Budget	Dépenses réelles d'investissement		Dont dépenses d'équipement	
	Propositions 2020	Reports 2019	Propositions 2020	Reports 2019
Budget principal	300,4M€	74,2M€	234,2M€	72,2M€
Budget annexe Transport	102,1M€	13,7M€	29,3M€	10,1M€
Budget annexe Assainissement	29,8M€	6,7M€	24,8M€	6,7M€
Autres budgets annexes	8M€	0,1M€	8M€	0,1M€
Total	440,3M€	94,7M€	296,3M€	89,1M€

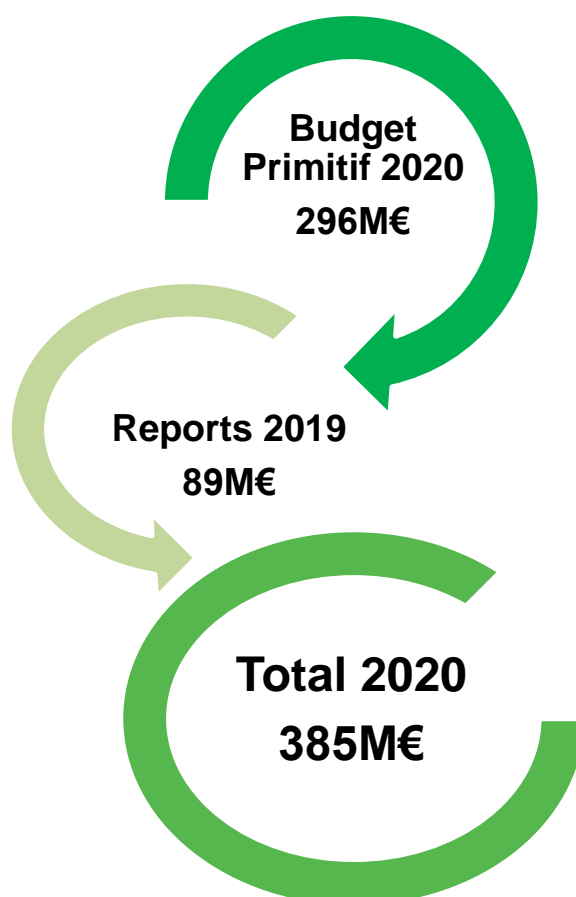
Ces dépenses d'équipement s'inscrivent plus largement dans le cadre d'un **plan pluriannuel d'investissement qui propose une trajectoire soutenable d'ici 2022 et qui sera à ré examiner collectivement dans les prochaines semaines.**

**296M€ DE DEPENSES D'EQUIPEMENT
CONSOLIDEES EN 2020**

Les dépenses d'équipement consolidées de ce budget consolidé s'élèvent à 296M€ et 89M€ de reports 2019:



Au niveau des dépenses d'équipement consolidées, celles-ci s'élèvent à un total de **385 M€** en 2020:



4.1.2 Le Plan Pluri annuel d'investissement

L'actuel plan pluri annuel d'investissement est annexé au rapport du budget 2020. Les prochaines semaines permettront d'affiner collectivement ce Plan Pluriannuel d'Investissement afin que chaque euro dépensé soit un euro qui compte.

Pour 2020 il est proposé au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole de voter les **nouvelles Autorisations de Programme** suivantes :

LIBELLE PROGRAMME	AP AU BP 2020 EN M€
Mobilités Actives	150
NPRU Mosson Concession	97
NPRU Cévennes Concession	27
Aire d'accueil des gens du voyage - Programme 2020-2023	22
Mandat Requalification Lauze Est	9
Concession Lauze Est	4
Amélioration de la sécurité routière	3
Acquisition foncière démolition de la Tour d'Assas	3
Instruments de musique du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional	2
Concession Dassault 2ème extension	2
Concession Charles Martel extension	2
Nouveau mandat Parcs d'activités économiques	2
Plan de sauvegarde Cévennes	2
RD613 RD24E2 Giratoire et barreau ZAC des Chataigniers	2
Desserte de l'Arena Sud de France Levades	2
RD612 Aménagement entrée ouest de Montpellier	2
RD66 Reprise des rampes est de l'ouvrage de Fréjorgues	2
OPAH Copropriétés dégradées Mosson	1
Ouvrage d'Art RM62 Grau de Pérols	1
RM610 Aménagement urbain Traversée de Vendargues	1
Total	336

Ces nouvelles Autorisations de Programme sont intégrées dans la prospective financière qui a été présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

La liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement est présentée par budget dans l'annexe 5. Une évolution 2020-2028 des dépenses réelles de fonctionnement consolidées est présentée en annexe 6.

4.1.3 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2020 s'élève à **850M€** pour l'ensemble des budgets. Cela détermine une annuité de **59,3M€** au total des budgets.

65M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et des opérations de prêt revolving, ils permettront de bénéficier d'éventuelles opportunités.

Encours au 01/01/2020	Montant
Budget Principal	339M€
Budget annexe Transport	434M€
Budget annexe Assainissement	77M€
Budget consolidé	850M€

L'encours de dette du budget consolidé au 1^{er} janvier 2020 est de **1 777€** par habitant, soit **-7,8%** par rapport au **BP2019**.

4.2 Les recettes d'investissement : 680M€

Les recettes d'investissement consolidées de 680M€ se décomposent en :

- **494M€ de recettes réelles d'investissement** (dont 110M€ de résultats antérieurs reportés),
- 186M€ de recettes d'ordre (dont 54M€ de virement de la section de fonctionnement).

4.2.1 Les recettes réelles d'investissement : 494M€

Elles sont constituées principalement des recettes suivantes :

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	BP 2019	BP 2020	Evolution
Recettes réelles d'investissement	260	494	90%
Dont Subventions	59	45,3	-23%
Dont AC d'Investissement	0	16,9	
Dont FCTVA	10	8,7	-13%
Dont Amendes de police	4,4	4,4	0%
Dont Produit des cessions	5,8	5,1	-12%
Dont Taxe d'aménagement et dotations	3,4	3,0	-11%
Dont Autres recettes	12,0	9,8	-19%
Dont Emprunt	83,6	161,5	93%
Dont Refinancement dette/prêts revolving	82,0	65,0	-21%
Dont excédent antérieur reporté		110,3	
Dont reports N-1		63,9	

4.2.1.1 Les ressources propres définitives

Les subventions

Elles sont reçues dans les domaines des transports, de l'aménagement urbain, de l'habitat (aides à la réalisation des logements locatifs sociaux et aides à la rénovation de l'habitat privé) ainsi que de la voirie. Il s'agit, sur ce dernier point, des fonds de concours versés par les communes dans le cadre du financement des programmes de voiries élaborés conjointement.

Les principales subventions estimées pour 2020 s'élèvent à 48M€ (dont 5,3M€ de reports 2019) au budget principal, **2,6M€** au budget annexe transport (dont 1,3M€ de reports 2019) et **1,8M€** au budget annexe assainissement (dont 0,7M€ de reports 2019) ; nous allons travailler avec nos partenaires institutionnels pour obtenir toujours davantage de subventions pour nos projets.

**RENDRE NOTRE RECHERCHE DE
FINANCEMENT PLUS PERFORMANTE**

Le FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA, qui permet le remboursement par l'Etat de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'équipement, est estimé au total à **8,7 M€** compte tenu de l'ensemble des dépenses d'investissement prévues y compris transfert ; une part du FCTVA, relative aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, est perçue en section de fonctionnement pour 0,5M€.

Les Attributions de Compensation d'Investissement (ACI)

A périmètre constant elles s'élèvent à **16,9 M€** ; suite à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 08 février 2019 et à celle du 05 juillet 2019, les communes ont désormais la possibilité de faire passer en ACI la part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement, soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification, ou bien de ne rien transférer en ACI Voirie.

Les amendes de police pour les communes de plus de 10 000 habitants

Le produit estimé à percevoir par la Métropole en 2020 est de **4,4 M€**. Ce dispositif tend à s'éteindre pour partie depuis 2019, du fait de la réforme relative au stationnement payant. Depuis le 1^{er} janvier 2018 le non-paiement de la redevance de

stationnement n'est plus constitutif d'une infraction pénale. L'amende est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversée par la Ville de Montpellier à la Métropole. 2020 est la 1^{ère} année d'impact de la dépenalisation du stationnement.

Le produit des cessions foncières

Le produit attendu en 2020 est estimé à **5 M€**.

La Taxe d'Aménagement

Elle est perçue au titre des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2015: le produit 2020 de cette taxe est estimé à **3 M€** ; conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. Cette taxe est affectée à la voirie.

4.2.1.2 L'emprunt

Compte tenu des volumes d'investissement engagés sur 2020, le montant **d'emprunt prévisionnel** s'élève à **161,5M€** au total des budgets consolidés **et 55M€ de reports** d'emprunt 2019 (auxquels s'ajoutent **65M€** de recette pour les refinancements d'emprunt et les opérations de prêts revolving).

2^{ème} partie : Les thématiques du budget 2020

Le Budget Primitif 2020 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de deux axes :

- **Une métropole qui investit pour la transition écologique :**
 - Les transports et mobilités : **151M€**
 - Le développement durable et l'aménagement du territoire : **97M€**
 - La gestion des espaces publics : **143M€**
 - L'eau, l'assainissement et la prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques : **61M€**
 - L'environnement et la gestion des déchets : **134M€**

- **Une métropole qui investit pour l'épanouissement de chacun :**
 - L'économie, l'innovation, l'attractivité : **34M€**
 - La cohésion sociale : **11M€**
 - Les sports : **42M€**
 - La culture : **97M€**

5.1 Une Métropole qui investit pour la transition écologique

Au-delà des actions présentées, la transition écologique intégrera l'ensemble des actions menées (*La liste des actions menées en terme de développement durable est présentée dans l'annexe 7*).

5.1.1 Les transports et mobilités



En 2020 elle consacre près de **151M€** dans le domaine des transports et de la mobilité.

Tramway

Poursuite des études pour l'extension de la ligne 1 vers la Nouvelle Gare : **4,3M€**.

Poursuite des études relatives à la ligne 5 et démarrage des travaux : **20,1M€** (et 0,3M€ reports).

Programme de rénovation du réseau « tramway » : **8,5M€** (et 3,6M€ reports)



**GRATUITE DES TRANSPORTS
PUBLICS POUR LES
METROPOLITAINS LES
WEEKENDS**

Exploitation des transports

71M€ seront versés par la Métropole pour l'exploitation du réseau de transports :

- **52,7M€** au titre de l'équilibre des contrats

- **16,4M€** au titre des compensations tarifaires

- **2M€** au titre du gros entretien roulant.

La TAM emploie 1047 ETP pour gérer ce réseau de transport. Le budget prévu pour la gratuité du réseau les week-ends s'élève à **3M€**.

Bus :

Pour améliorer la qualité de service aux voyageurs, la Métropole procèdera à l'acquisition de 9 bus au Gaz Naturel de Ville pour renouveler le parc bus urbains pour un montant de **3M€** (et 9,3M€ reports).



Accessibilité :

Une aide financière au GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) sera versée pour un montant d'**1,4M€** et des travaux de mise en accessibilité de tous les arrêts prioritaires du réseau de bus seront réalisés pour **1,2M€**.

Gestion multimodale des déplacements

Pour la régulation du trafic, **1,7M€** en fonctionnement et **2,2M€** (et 1,1M€ reports) en investissement seront consacrés à l'entretien et au renouvellement du parc existant des 479 carrefours à feux que compte la Métropole.



Parkings en ouvrage

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez. En 2020 cette gestion représente une dépense totale de **4,3M€** pour une recette estimée à 4,9M€.

Les mobilités alternatives et l'environnement

Il est prévu des crédits de **0,3M€** pour la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions et **0,1M€** pour la maintenance et le développement du réseau d'Installation de Recharge pour Véhicule Electriques (IRVE).



5.1.2 Développement durable et aménagement du territoire



Montpellier Méditerranée Métropole mobilisera **97M€** en 2020 pour cette thématique.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le budget 2020 prévoit la révision du Plan de Déplacement Urbain et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour **0,2M€** ainsi que l'élaboration du PLUi et l'évolution des PLU communaux pour **0,9M€** (et 0,8M€ reports).

0,9M€ sont consacrés à l'accompagnement des grands projets d'infrastructures de transport comme la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et la gare Nîmes Pont-du-Gard.



Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

2,1M€ sont inscrits en fonds propres au budget ainsi que **5M€** de crédits délégués pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Compétence nouvellement transférée du Département de l'Hérault depuis 2018, ce fond de **2,9M€** sert à financer des aides aux ménages en grande précarité ainsi qu'aux associations qui œuvrent dans l'accompagnement social.





Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

1,5 M€, sont inscrits au budget 2020 pour lutter contre l'habitat indigne, la maîtrise des loyers, l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation des logements au handicap. La Métropole reverse en outre **4,5M€** de crédits délégués aux propriétaires pour la rénovation de l'habitat privé.

Rénovation urbaine

0,2 M€ (et 1,1M€ reports) seront mobilisés pour les études de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat de **0,6M€** a été confié pour la Tour d'Assas promise à la démolition. La première phase opérationnelle du NPRU est prévue en 2020 pour **9,3M€**.



Gens du voyage

Pour répondre aux obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la Métropole a confié un mandat à la SA3M pour les études et la réalisation d'un réseau de 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages, pour un budget 2020 évalué à **5,2M€**, sur une enveloppe prévisionnelle totale pour cette opération s'élevant à 22M€.

Les acquisitions foncières

En matière foncière, en 2020, la Métropole investira **7,5M€** (et 4,9M€ reports) dans le cadre de l'AP « Acquisitions foncières ».





Les mandats et concessions d'aménagement

3,4 M€ seront consacrés aux mandats destinés aux études de faisabilité et au montage opérationnel des nouveaux secteurs à vocation économique.

7,7M€ seront consacrés aux concessions d'aménagement :

2,8 M€ pour la halle French Tech

2 M€ pour la 2^{ème} extension Parc d'activité Marcel Dassault à Saint-Jean-de-Védas.

Pilotage de la transition énergétique et écologique

La Métropole poursuivra l'élaboration du Schéma Directeur des Energies et du Plan Climat Air Energie Territorial pour **0,2M€**, (et 0,2M€ reports) ainsi que son programme « Eco Cité-Ville de Demain » pour **0,7M€**. Elle accompagnera aussi les ménages dans les projets de rénovation énergétique de leur logement avec son dispositif Rénov/Energie pour **0,2M€**.



L'enfouissement des Lignes à Haute Tension

Le budget 2020 comprendra aussi **2,8M€** de travaux d'enfouissement des lignes à haute tension entre Montpellier Port Marianne et Castelnau-le-Lez, sur une enveloppe globale à terme de 12M€.

Les Projets Urbains Partenariaux

Près de 80 Projets Urbains Partenariaux (PUP) ont été instaurés ou sont en passe de l'être. Ils généreront en 2020 près de **14,5M€** (et 3M€ reports) d'investissements publics financés par 9,6M€ de recettes : études et travaux d'infrastructures publiques et versements pour le financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Métropole.



5.1.3 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce sur près de 2.270 kilomètres de voirie dont 82% proviennent des communes et 18% du département. Elle représente **143M€** en 2020. Une revue des projets sera lancée avec les nouvelles équipes municipales.

Les mobilités actives

Ce budget prévoit l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme « Mobilités Actives » pour 150M€ dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettrons en œuvre sur ce mandat afin de promouvoir les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite.

2M€ de travaux prévus sont prévus sur le territoire : Liaison douce Saint-Gély-du Fesc/Montpellier Occitanie, Voie verte RM17E11 à Montferrier-sur-Lez, Véloroute 70 entre Boisseron et Saint-Geniès-des-Mourgues, Circulation douce entre le terminus ligne 3 de tramway à Pérols et l'accès aux plages de Palavas-Mauguio-Carnon.

0,7M€ seront consacrés à la coordination de la politique Vélo et au pôle Vélo à la gare Saint-Roch.

Les projets structurants seront poursuivis, à savoir :

- **1,2M€** Giratoire Saint Geniès-des-Mourgues RD610-RD54
- **0,8M€** traversée de Sussargues
- **0,6M€** réhabilitation du pont RM112 franchissant la RN113 à Vendargues
- **0,5M€** amélioration desserte de l'Aréna Sud de France à Pérols.

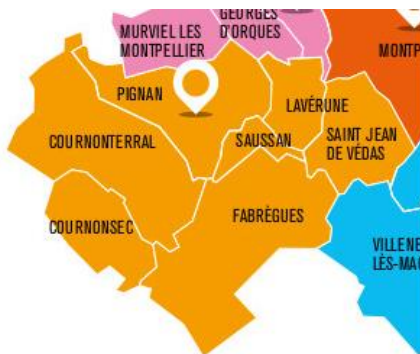
**CREATION D'UNE
AUTORISATION DE
PROGRAMME "MOBILITES
ACTIVES" DE 150M€**



Pôle de Montpellier

La Métropole poursuit la maintenance et le renouvellement de son patrimoine pour **21,8M€** : **1,4M€** affectés aux parcs d'activités, **0,5M€** affectés aux espaces publics du centre historique, **0,4M€** consacrés à la sécurisation des abords d'établissements scolaires et **0,2M€** au programme de pistes cyclables.

La Métropole poursuit la réalisation du programme d'aménagement lié au projet CAMPUS pour **1M€** ainsi qu'aux projets ANRU pour **1,4M€** (Quartiers Mosson, Cévennes, Cité Gély et Centre).



Pôle Plaine Ouest

3,9 M€ de crédits de Paiement sont prévus au budget pour les travaux de voirie.

Pôle Piémonts et Garrigues

2,6 M€ de crédits de paiement sont prévus sur ce pôle.





Pôle Vallée du Lez

3,7 M€ de crédits de paiement sont prévus au budget.

Pôle Littoral

5,4 M€ de travaux sont prévus sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes.



Pôle Cadoule et Bérange

3,3 M€ de crédits de paiements sont prévus pour les travaux de voirie.

Les autres opérations métropolitaines

Des programmes de remise à niveau sont prévus en 2020 :

Ouvrages d'art : 2,4M€

Eclairage publics des communes : 3M€

Signalisation routière : 1M€

Sécurité routière : 1M€



5.1.4 Eau, assainissement et GEMAPI



Le budget de la Métropole investi **61M€** en matière d'assainissement, d'eau potable, de lutte contre les inondations, de défense contre les incendies et des fontaines.

Travaux d'assainissement dans les communes

14 M€ seront consacrés à ces travaux : Travaux d'extension de réseaux (**1,5 M€**)

- Baillargues : lotissement Georges Bizet,
- Clapiers : chemin des Cabriès et placette,
- Prades-le-Lez : rue du Mas de Prades,
- Sussargues : quartiers des oliviers et planchette.



Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux de renouvellement de réseaux (**10,9M€**)

- Castelnau-Le-Lez: avenue Centurions phase 2, avenue Sablassou, rue Ampère,
- Fabrègues : rue neuve des Horts,
- Jacou : avenue de Vendargues,
- Lattes : rue des Gèraniums,
- Montferrier-sur-Lez : rue de la Brèche,
- Pérols : avenue Mermoz, quartier Lestelle
- St Georges d'Orques : avenue des Jardins,
- Saint-Drézery : avenue du Bérange,
- Vendargues : centre-ville.

Travaux d'assainissement dans les communes

Travaux sur ouvrages (**1,6M€**)

- Murviel : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration en lieu et place de l'ancienne,
- St Georges d'Orques : finalisation de la nouvelle station d'épuration
- Fabrègues : reconstruction du poste de refoulement des Tennis et création d'un nouveau poste dans le nouveau quartier de la Fabrique, travaux d'amélioration de la station d'épuration existante.



Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Il est prévu en 2020 un budget de **8,7M€** pour le démarrage des travaux de modernisation et le renforcement du réseau primaire à MAERA. L'autorisation de programme de travaux d'amélioration des rendements de la station MAERA est d'un montant actuel de 110M€.

Eau Potable

Le service public de l'Eau Potable est opéré par la Régie des Eaux.

La Métropole porte des études stratégiques ou actions, en lien avec le schéma Directeur d'Eau Potable ou la protection et la préservation des ressources en eau pour **0,4 M€** : DUP et protection des aires d'alimentation de captage, acquisition de terrains en vue de la protection des aires de captage, réalisation d'aires de remplissage et rinçage sécurisées.



Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques

10 M€ (et 2,4M€ reports) sont dédiés à ces actions :

- **2,3M€** en fonctionnement, dont **1,4M€** relèvent du nouveau périmètre GEMAPI (hors masse salariale GEMAPI de **0,6M€**)

- **7,8M€** en investissement, dont **4,4M€** relèvent du nouveau périmètre GEMAPI

Opérations prévues en 2020 :

Basse vallée de la Mosson à Lattes et Villeneuve lès Maguelone, crues du Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels, Mosson à Juvignac, restauration physique de la Viredonne et des prairies alluviales de la Mosson à Lavérune, travaux de mise en conformité du barrage du Lac des Garrigues à Montpellier et élaboration de la stratégie de gestion des eaux pluviales pour le futur PLUi.



Financement taxe GEMAPI en 2020 :

Dépenses GEMAPI	Recettes taxe GEMAPI
1,4M€ fonctionnement	3M€
4,4M€ investissement	



Défense Extérieure Contre l'Incendie

1,1M€ sont prévus pour la création et le remplacement des poteaux incendie ainsi que les travaux d'extension de réseaux pour la défense incendie. La Métropole verse aussi une contribution au SDIS de **17,2M€**.

Le budget prévoit aussi une enveloppe de **0,6M€** en fonctionnement et **0,1M€** en investissement pour l'entretien des fontaines.

5.1.5 Environnement et gestion des déchets



L'année 2020 consacrera plus de **134M€** à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

L'entretien et la rénovation des déchèteries

Après la rénovation des déchèteries de Baillargues, Lavérune, Saint-Brès et Beaulieu, les opérations de travaux seront déployées en 2020 sur le reste du parc pour un montant de **2,7M€** de crédits de paiement (et 0,5M€ reports) dans le cadre de l'autorisation de programme de 7M€.

Simultanément **0,1M€** seront consacrés à l'entretien courant et **0,3M€** à l'achat des mobiliers des déchèteries.



Les points d'apport volontaire

La Métropole poursuivra en 2020 l'effort dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages : nouvelles colonnes de tri sélectif pour renforcer le parc existant, nouveau « plan verre », soutien renouvelé au compostage de proximité des bio-déchets, implantation de conteneurs enterrés dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville. Un budget de **1M€** (et 0,4M€ reports) en investissement sera consacré au développement de ces collectes de proximité.

La collecte des déchets

La Régie de collecte, dans le cadre de son programme de renouvellement de matériels roulants et conformément aux engagements de la Métropole en matière de lutte contre le réchauffement climatique, se dotera de nouveaux véhicules de collecte pour un montant de **0,6M€** (et 0,6M€ reports). Elle prévoit aussi l'acquisition de nouveaux conteneurs pour **0,5M€**. Le contrat de la prestation collecte s'élève à **23M€** en fonctionnement. 300 corbeilles supplémentaires seront installés dans l'Ecusson pour **0,2M€** financées par une attribution de compensation de la Ville de Montpellier.



Territoire économe en ressources

Près de **0,3M€** sont investis dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation : programme local de prévention des déchets de la Métropole, extension des consignes de tri, actions de sensibilisation auprès des usagers, développement du compostage et définition de la stratégie en matière de collecte des bio-déchets.

Le traitement des déchets

L'année 2020 verra la fin des travaux d'amélioration de l'usine de méthanisation pour **1,4 M€** (et 1,1M€ reports) et le démarrage des travaux d'extension et de rénovation du centre de tri Demeter pour **5,8M€** (et 0,6M€ reports), dans le cadre du mandat de 20M€ confié à la SA3M.

En fin une nouvelle économie globale de la gestion des déchets sera à définir, suite à la fermeture du casier de Castries et à l'extension des consignes de tri : une augmentation du coût global de traitement des déchets de **9,7M€** en fonctionnement par rapport à 2019 est prévue pour assurer la prise en charge des déchets afin d'assurer la continuité du service sur le territoire.



**CREER LES CONDITIONS
D'UNE METROPOLE ZERO-
DECHET**

5.2 Une métropole qui investit pour l'épanouissement de chacun

La Métropole investit à la fois en matière de relance économique et de qualité de vie pour tous les habitants du territoire.

5.2.1 Economie, innovation et attractivité



En 2020 elle investira plus de **34M€** dans le domaine de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité.

Un territoire connecté

En 2020 ce sont **0,8M€** qui seront investis pour l'extension du schéma directeur d'aménagement numérique et **1,7M€** pour la Cité Intelligente (et 0,6M€ reports).



French Tech

La Métropole met les écosystèmes en mouvement, via la French Tech qui soutient 7 réseaux thématiques de startups françaises. Le budget consacré à ces filières est de **0,1M€**.

Une Métropole qui soutient l'emploi

Le budget des 3 sites Cap Alpha, Cap Oméga et MIBI s'élève à **0,9M€** et le budget dédié à l'emploi et l'insertion est de **1,9M€**. Dans le cadre de la crise sanitaire, un fonds d'urgence de **2M€** a été mis en place pour prendre en charge les loyers des professionnels. **0,1M€** sont prévus pour les études sur l'Agence de développement économique métropolitaine et le Pacte Jacques Cœur.





Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2020, **2,3M€** de nouveaux crédits (et 0,5M€ reports) seront consacrés à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans le cadre d'une Autorisation de programme d'un montant de 11.8M€.

L'agroécologie, une excellence locale pour une dimension internationale

L'action de Montpellier Méditerranée Métropole vise à rapprocher le consommateur de son environnement naturel immédiat.

Le budget consacré au développement des actions de l'agroécologie pour 2020 sera de **0,5M€**.

0,1M€ sont aussi prévus pour l'étude sur la mise en place de « Montpellier Med Vallée ».



Un territoire touristique

Fort de ses atouts la Métropole nourrit une volonté politique forte qui vise à faire du tourisme l'un des moteurs de l'économie locale. **3,4 M€** seront consacrés au développement touristique et à l'attractivité internationale, dont **2,6M€** de subvention versée à l'office de tourisme métropolitain et **0,5M€** de fonds de garantie congrès. Ce budget vise à conforter notre place privilégiée de destination culturelle et sportive.

Les fonds de soutien à l'économie

La Métropole participera pour **1M€** au fonds L'OCCAL pour la relance de l'activité des territoires. Ce fonds de soutien est dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans suite à la crise sanitaire. Elle abondera aussi de **1M€** le fonds de souveraineté pour permettre de développer des entreprises stratégiques et des pôles industriels d'utilité sociétale.

**RELANCER L'ECONOMIE
APRES LE COVID-19**

5.2.2 La cohésion sociale



L'action sociale comprend à la fois le Fonds d'Aide aux Jeunes, la politique de la ville, la téléalarme. C'est à ce chapitre qu'est mentionné le cimetière intercommunal. L'ensemble représente un montant de **11M€** en 2020.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ)

Compétence transférée du Département depuis 2018, le FAJ3M vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives.

Pour 2020, il s'élève à **0,4 M€**.



La téléalarme

Ce système d'assistance d'urgence équipe 1500 habitants de la Métropole. Il permet à des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite, de rester à leur domicile dans des conditions de sécurité optimales. Le budget 2020 s'élèvera à **0,13 M€**.

La politique de la ville

Le budget 2020 s'élève à **0,3M€** : soutien des conseils citoyens, évaluation du contrat de ville, accompagnement d'associations et observation des territoires.





Le cimetière métropolitain

Ce cimetière de 11 000 places en caveau, situé dans le prolongement du cimetière communal Saint-Etienne sur le site de Grammont à Montpellier doit permettre de répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés.

Le coût global du projet est de 44M€, dont **8,7 M€** inscrits au Budget Primitif 2020 (et 0,7M€ reports).

5.2.3 Les sports



En 2020 la Métropole de Montpellier mobilisera **42M€** pour le sport.

Les piscines

L'année 2020 sera marquée par le démarrage du chantier de réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson à Montpellier pour **2M€** sur un coût global de 14M€, ainsi que les études de réhabilitation de la piscine Jean Taris située en quartier ciblé Politique de la Ville à Montpellier pour **0,1M€**.

Le réseau des 14 piscines mobilisera **1,6M€** de travaux de maintenance et représente un fonctionnement de **3M€** dont **1,1M€** pour la Piscine Olympique d'Antigone.

0,7M€ sont dédiés au traitement de l'eau.



Coût total fonctionnement en 2020 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net
Piscines	10,8M€	2,5M€	8,3M€
Stades, Palais des Sports	2,4M€	1,4M€	1M€
Patinoire	0,2M€	0,01M€	0,19M€

Stades et palais des sports

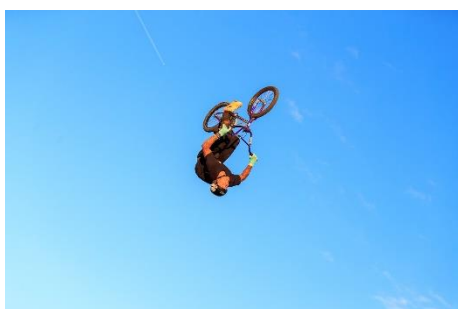
Travaux d'entretien et de rénovation (avec 0,2M€ reports) :

- Stade de la Mosson **0,1M€**
- Palais des Sports René Bougnol: **0,3M€**
- Complexe sportif Yves du Manoir : **1M€** pour la rénovation du terrain Eric Béchu.

Le budget de fonctionnement de ces équipements sportifs s'élève à **1,2M€**.

Accessibilité

Montpellier Méditerranée Métropole est concernée par l'obligation légale de mise aux normes accessibilité sur plusieurs de ses établissements sportifs et a planifié les chantiers sur plusieurs années. En 2020, le Palais des Sports René Bougnol, la Patinoire Vegapolis et la base de canoë kayak seront concernés par ces travaux de mises aux normes pour un montant total de **0,8 M€** (et 0,4M€ reports).



Le développement du sport

La Métropole poursuivra son action en faveur des clubs de haut niveau et son soutien aux manifestations sportives pour un montant de **9M€** de subventions et **4M€** de prestations de services qui font de notre institution un partenaire majeur des événements sportifs de notre territoire.

5.2.4 La culture



Montpellier Méditerranée Métropole mobilisera **97M€** pour la culture.

Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Le nouveau CRR verra le jour sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Les travaux de construction se poursuivront en 2020 pour un montant de **19,5M€** (et 0,8M€ reports) (Autorisation de Programme de 43,3M€).

En parallèle le développement d'un réseau des écoles de musique municipales associées au CRR a été mis en œuvre à travers une charte de l'enseignement musical.



Une offre culturelle pour la jeunesse

Poursuite du projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris. Ce projet se donne pour objectif d'accompagner une centaine d'enfants, vivant dans des quartiers « Politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale.

Le réseau de lecture publique

La Métropole a mis en œuvre une politique de lecture publique en s'appuyant sur un réseau de 15 médiathèques métropolitaines, en accentuant les partenariats sur le territoire et en développant des animations et manifestations transversales. Le budget annuel de fonctionnement du réseau hors masse salariale est de **3M€**.

2020 verra la poursuite de l'intégration des services de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola pour un montant de **2,9M€**.



Coût total fonctionnement en 2020 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net
Médiathèques	15,3M€	0,4M€	14,9M€
Musée Fabre	7M€	0,8M€	6,2M€
CRR	6,3M€	0,6M€	5,7M€
Ecolothèque	1,7M€	0,2M€	1,5M€
Musée Lattara	1,2M€	0,02M€	1,18M€

Des manifestations d'envergure

La Métropole continuera à soutenir les festivals à rayonnement national et internationale, ainsi que les manifestations culturelles dans les communes de son territoire. Le budget global alloué aux subventions aux associations s'élève à **19,7M€**.

Les établissements culturels

0,9M€ sont prévus pour la fin des travaux du Centre d'Art Contemporain (MOCO). Le budget prévoit une enveloppe de subvention de **3,4M€**, comprenant 1,6M€ versés auparavant à l'ESBAMA avant la création du MOCO. La Métropole réaffirme son ambition dans le domaine du soutien à la création et au spectacle vivant sous toutes ses formes et à destination de tous les publics avec sa contribution au Domaine d'Ô prévue à **3M€** en 2020.





Le Musée Fabre

7M€ sont prévus en fonctionnement (frais de personnel inclus) et **1,3M€** en investissement (et 0,4M€ reports), notamment pour l'enrichissement des collections.

Le musée Fabre poursuivra sa politique ambitieuse d'expositions temporaires et l'organisation de conférences données par d'éminents spécialistes pour le grand public.

L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole poursuivra son soutien à cette structure, seule institution de ce type dotée du label national sur l'arc méditerranée, au travers d'une contribution financière d'un montant de **13,3 M€**.

**FAVORISER
L'EPANOUISSEMENT DE
CHACUN**



Une Métropole capitale de la danse contemporaine

Au sein de l'Agora, cité internationale de la Danse, Montpellier Danse continue de porter son festival international et sa saison culturelle. La Métropole en reste le premier financeur avec une subvention de **1,5M€** en 2020. Elle renouvelle son soutien au Centre Chorégraphique National de Montpellier dont les créations font l'objet de représentations dans des festivals d'envergure nationale et internationale.

CONCLUSION

Ce budget 2020 qui développe l'ensemble des services publics que les communes ont confié sur ces 50 dernières années au District, à l'Agglomération et enfin à la Métropole est une **première étape de la construction collective d'un projet métropolitain qui répond aux défis du siècle et prend en compte la transition écologique.**

Ce budget prend en compte les importantes conséquences économiques de la **crise sanitaire du Covid-19** pour le territoire au travers d'un **plan de soutien et de relance économique.**

Ce budget de 1,35 milliard dont 1,1 milliard d'opérations réelles mobilisera l'ensemble des énergies de notre institution pour relever les défis de la transition écologique et de la relance économique et sociale dû à la crise sanitaire.

La situation actuelle exige de nous l'invention d'un nouveau modèle et sa mise en œuvre **dans un esprit de partenariat, de coopération, de rassemblement** autour de valeurs fortes, et de respect de tous.

Il est de notre responsabilité d'engager notre Métropole dans un projet où l'innovation se juge d'abord à son **utilité sociale et environnementale**, un projet plus juste et plus durable, construit avec les citoyens.

Ainsi nous pourrons faire de chaque euro dépensé un euro qui compte.

ANNEXES

1. Annexe 1 : Les tableaux d'équilibre 2020 du budget principal et des budgets annexes

Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Principal		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont REPORTS	422 888 611	462 780 156
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	55 016 163	20 101 000
Résultat 2019		21 319 311
Virement à la section d'investissement	26 295 693	
TOTAL FONCTIONNEMENT	504 200 467	504 200 467
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		26 295 693
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	33 736 000	68 651 163
Résultat 2019	42 245 307	59 737 964
MOUVEMENTS REELS dont REPORTS	374 559 142	176 058 742
EMPRUNT		119 796 886
TOTAL INVESTISSEMENT	450 540 448	450 540 448
TOTAL	954 740 915	954 740 915
Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Transports		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont reports	86 205 880	105 679 600
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	30 000 000	6 200 000
Résultat 2019		15 954 886
Virement à la section d'investissement	11 628 606	
TOTAL FONCTIONNEMENT	127 834 486	127 834 486
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		11 628 606
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	29 470 273	53 270 273
Résultat 2019	22 855 499	31 224 339
MOUVEMENTS REELS dont reports	115 783 536	42 335 000
EMPRUNT		29 651 090
TOTAL INVESTISSEMENT	168 109 308	168 109 308
TOTAL	295 943 794	295 943 794

Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont reports	9 768 980	25 208 430
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	9 982 000	3 020 000
Résultat 2019		567 538
Virement à la section d'investissement	9 044 988	
TOTAL FONCTIONNEMENT	28 795 968	28 795 968
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		9 044 988
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	3 021 000	9 983 000
Résultat 2019	13 795 356	18 698 021
MOUVEMENTS REELS dont reports	36 558 544	3 536 854
EMPRUNT		12 112 037
TOTAL INVESTISSEMENT	53 374 900	53 374 900
TOTAL	82 170 868	82 170 868

Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Assainissement non-collectif

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont reports	77 250	20 795
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	5 900	
Résultat 2019		62 355
Virement à la section d'investissement		
TOTAL FONCTIONNEMENT	83 150	83 150
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		-
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		5 900
Résultat 2019		15 233
MOUVEMENTS REELS dont reports	21 133	
EMPRUNT		-
TOTAL INVESTISSEMENT	21 133	21 133
TOTAL	104 283	104 283

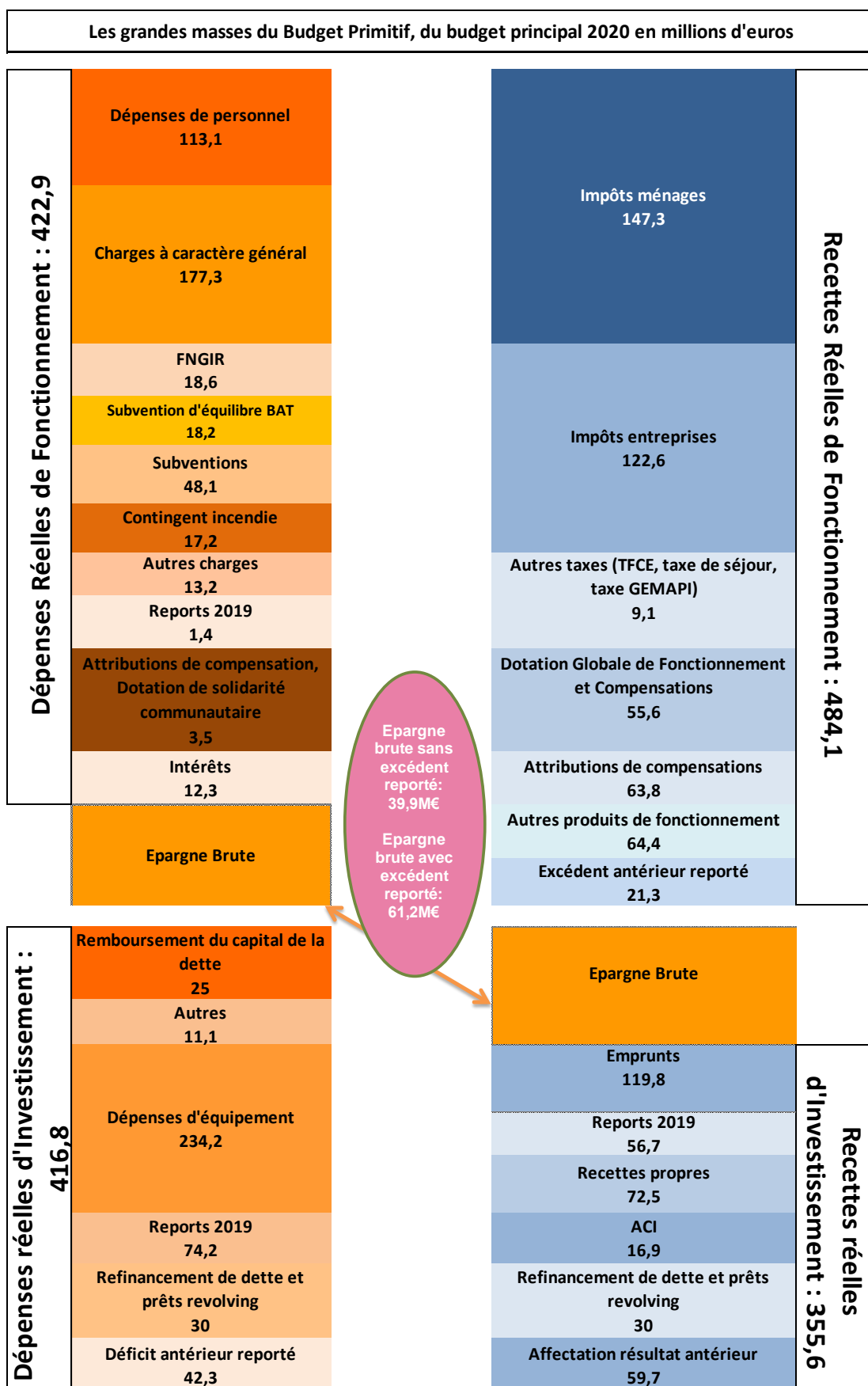
Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Parking

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont reports	778 500	827 000
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	8 000	
Résultat 2019		2 464 140
Virement à la section d'investissement	2 504 640	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 291 140	3 291 140
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		2 504 640
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		8 000
Résultat 2019		6 663
MOUVEMENTS REELS dont reports	2 519 303	-
EMPRUNT		-
TOTAL INVESTISSEMENT	2 519 303	2 519 303
TOTAL	5 810 443	5 810 443

Equilibre du BP 2020 Métropole - Budget Eau potable

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS dont reports	1 402 616	1 405 000
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
Résultat 2019		4 758 469
Virement à la section d'investissement	4 760 853	
TOTAL FONCTIONNEMENT	6 163 469	6 163 469
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		4 760 853
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		
Résultat 2019		624 077
MOUVEMENTS REELS dont reports	5 426 430	41 500
EMPRUNT		-
TOTAL INVESTISSEMENT	5 426 430	5 426 430
TOTAL	11 589 899	11 589 899

2. Annexe 2 : Les grandes masses du budget principal, en fonctionnement et investissement, et la chaîne de l'épargne



3. Annexe 3 : La reprise des résultats 2019 du budget principal

Pour le budget principal 2020, l'affectation est décrite dans le schéma ci-dessous :

	Résultat 2019		Affectation 2020		
			Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	81 M€			21,3 M€	Résultat de fonctionnement reporté
Investissement	-42,2 M€		42,2 M€	42,2 + 17,5 =	Excédent de fonctionnement capitalisé = affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 (59,7 M€). pour couvrir à la fois
		Solde d'exécution de l'exercice précédent		59,7 M€	
TOTAL	38,8 M€			38,8 M€	

- Le besoin de financement de l'investissement 2019 (42,2 M€)
- Les solde des reports d'investissement (17,5 M€ soit 74,2 M€ de dépenses d'investissement reportées - 56,7 M€ de recettes d'investissement reportées)

4. Annexe 4 : La reprise des reports 2019 en dépenses d'investissement

Les dépenses reportées en section d'investissement consolidée (total de **94,7M€**) les plus significatifs sont les suivants :

Equipements et travaux pôles voirie communaux (hors Montpellier)	12,8M€
Acquisitions de navettes et bus	9,3M€
Equipements et travaux pôle voirie Montpellier	8,5M€
Etudes et aménagements voirie structurante (hors éclairage public)	7,9M€
Acquisitions foncières	6,5M€
Subvention d'investissement DSP solde 2019	3,6M€
Travaux d'extension et renouvellement des réseaux d'assainissement	3M€
Projets Urbains Partenariaux	3M€
Travaux GEMAPI et pluvial	3M€
Eclairage public	2,5M€
Pacte métropolitain d'innovation - Montpellier Capitale Santé	1,7M€
Actions en faveur de la transition énergétique	1,5M€
Rénovation urbaine	1,4M€
Travaux Casier 2 Castries	1,4M€
Travaux STEP Saint-Georges-d'Orques	1,2M€
Travaux d'amélioration unité de méthanisation	1,1M€
Aides à la pierre	1M€
Travaux STEP Murviel-les-Montpellier	0,9M€
Etudes d'urbanisme et de planification territoriale	0,9M€
Travaux STEP MAERA	0,8M€
Conservatoire à Rayonnement Régional	0,8M€
Cimetière intercommunal	0,7M€
Site archéologique Murviel-les-Montpellier	0,7M€
Subventions Contrat de Plan Etat Région Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation	0,6M€
Travaux voirie pour Jalonnement	0,6M€
Travaux rénovation centre de tri DEMETER	0,6M€
Achat matériel transport Collecte Porte à Porte	0,6M€
Subvention Château de Castries	0,4M€
Equipement et aménagement Musée Fabre	0,4M€
Accessibilité bâtiments Sports	0,4M€
Accessibilité bâtiments Culture	0,3M€
Tramway ligne 5	0,3M€
Aménagement Parc Bruyère	0,3M€
Travaux rénovation Centre Nautique Neptune	0,2M€

5. Annexe 5 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP TOTAL 2020	CP 2020 AU BP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
ACCESSIBILITE CULTURE	7 349 718	500 000	1 500 000	1 000 000	1 000 000	671 905	0	0	0
MOCO	22 500 000	895 000	867 184	0	0	0	0	0	0
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	43 250 000	19 545 000	3 821 153	0	0	0	0	0	0
RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945	120 000	220 000	220 000	150 920	0	0	0	0
INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 200 000	2 874 000	1 712 643	194 992	0	0	0	0	0
MEDIATHEQUE CASTELNAU	5 630 000	11 357	59 759						
FABREGUES protection Coulazou	4 915 000	50 000	2 000 000	2 000 000	739 953	0	0	0	0
GRABELS protection Rieumassel	3 600 000	20 000	1 500 000	1 500 000	363 408	0	0	0	0
Lattes protection basse vallée Mosson	3 591 000	300 000	1 000 000	1 000 000	1 004 347	0	0	0	0
Schéma hydraulique Verdanson pont via domitia	120 000	30 000	4 928	0	0	0	0	0	0
Schéma hydraulique Verdanson bassin Valsière	7 000 000	2 790 000	2 500 000	1 679 766	0	0	0	0	0
CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS PACTE MEDITERRANEEEN	11 803 080	2 276 317	3 406 157		0	0	0	0	0
D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SAUZE	3 590 000	0	867 000	133 000					
Vélo Station Gare Saint-Roch	980 000	588 000	140 000	0	0	0	0	0	0
Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000	2 709 000	2 726 942	0	0	0	0	0	0
Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396	5 819 000	2 985 296		0	0	0	0	0
Cité intelligente	7 110 000	1 650 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	118 571	0	0
Extension du SDAN	3 333 333	825 000	466 214	0	0	0	0	0	0
CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298	100 000	224 363	0	0	0	0	0	0
CPER/ESRI LOGEMENT ETUDIANT	2 554 043	723 894	0	0	0	0	0	0	0
Aides à la pierre sur fonds propres	16 800 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000	222 964	0
OPERATIONS D'AMENAGEMENT A Vocation ECO	23 671 102	154 930	1 500 000	1 500 000	75 122				
ROUTE DE LA MER	28 891 327	500 000	2 229 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 241 000	0
Acquisitions foncières	41 798 083	7 602 765	1 095 035	0	0	0	0	0	0
Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000	8 723 000	12 088 221	2 280 059	3 500 000	5 000 000	6 000 000	3 412 482	0
Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	2 700 000	805 000	740 000	700 000	455 000	0	0	0	0
Aménagement av Nîmes à St-Bres	1 620 000	360 000	600 000	241 511	0	0	0	0	0
Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516	1 345 214	0	0					
AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2	1 700 000	65 000	1 635 000						
FRANCHISSEMENT TRAMWAY A709	11 701 797	1 000 000	3 500 000	3 180 797	2 600 285	0	0	0	0
HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	6 900 000	2 800 000	500 000	500 000	500 000	600 000	600 000	0	0
JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000	250 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	59 033	0
ENFOUISSEMENT LIGNES HT	12 043 794	2 833 835	0	0	0	0	0	0	0
PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000	400 000	200 000	200 000	200 000	0	0	0	0
DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962	1 358 000	94 400	0	0	0	0	0	0
Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	1 050 000	515 000	535 000						
RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	0			0	0	0	0	0	0
TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000	163 000	3 694 496	0	0	0	0	0	0
TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	800 000	750 000	730 926	0	0	0	0	0
TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	120 000	536 667	536 666	566 667	0	0	0	0
MODES ACTIFS VELOURUTION	650 000	590 770						0	0
MOBILITES ACTIVES	150 000 000	2 000 000	28 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000		
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	22 000 000	5 160 000	5 840 000	5 500 000	5 500 000	0	0	0	0
ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000	600 000	1 052 000	1 050 000	550 000	0	0	0	0
OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000	285 000	260 000	255 000	260 000	155 000	0	0	0
CONCESSION DASSAULT 2EME EXT	1 999 540	1 999 540	0	0	0	0	0	0	0
MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971	673 680	2 317 735	2 738 621	3 224 615	213 320	0	0	0
CONCESSION LAUZE EST	4 206 000	1 800 000	1 500 000	906 000	0	0	0	0	0
CONCESSION CHARLES MARTEL EXT	2 370 000	360 000	810 000	600 000	600 000	0	0	0	0
ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000	80 000	1 520 000	0	0	0	0	0	0
NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000	624 400	400 000	475 600	0	0	0	0	0
NPRU CEVENNES	27 325 600	2 224 000	2 119 200	2 119 200	2 119 200	2 119 200	2 119 200	14 505 600	0
NPRU MOSSON	97 212 500	7 059 400	7 064 700	7 064 700	7 064 700	7 064 700	7 064 700	54 829 600	0
PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000	280 000	270 000	255 000	245 000	245 000	235 000	185 000	0
RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000	85 000	1 715 000	0	0	0	0	0	0
DESSERTE DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000	526 000	1 300 000	0	0	0	0	0	0
OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000	522 500	507 500	0	0	0	0	0	0
RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000	235 000	1 795 000	0	0	0	0	0	0
RM610 AMGT URBAIN TRAVERSE DE VENDARGUES	1 208 000	49 000	1 159 000	0	0	0	0	0	0
RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE LOUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000	20 000	1 486 000	0	0	0	0	0	0

LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP TOTAL 2020	CP 2020 AU BP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	0			0	0	0	0	0	0
TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000	163 000	3 694 496	0	0	0	0	0	0
TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	800 000	750 000	730 926	0	0	0	0	0
TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	120 000	536 667	536 666	566 667	0	0	0	0
MODES ACTIFS VELOURTON	650 000	590 770						0	0
MOBILITES ACTIVES	150 000 000	2 000 000	28 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000		
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	22 000 000	5 160 000	5 840 000	5 500 000	5 500 000	0	0	0	0
ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000	600 000	1 052 000	1 050 000	550 000	0	0	0	0
OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000	285 000	260 000	255 000	260 000	155 000	0	0	0
CONCESSION DASSAULT 2EME EXT	1 999 540	1 999 540	0	0	0	0	0	0	0
MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971	673 680	2 317 735	2 738 621	3 224 615	213 320	0	0	0
CONCESSION LAUZE EST	4 206 000	1 800 000	1 500 000	906 000	0	0	0	0	0
CONCESSION CHARLES MARTEL EXT	2 370 000	360 000	810 000	600 000	600 000	0	0	0	0
ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000	80 000	1 520 000	0	0	0	0	0	0
NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000	624 400	400 000	475 600	0	0	0	0	0
NPRU CEVENNES	27 325 600	2 224 000	2 119 200	2 119 200	2 119 200	2 119 200	2 119 200	14 505 600	0
NPRU MOSSON	97 212 500	7 059 400	7 064 700	7 064 700	7 064 700	7 064 700	7 064 700	54 829 600	0
PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000	280 000	270 000	255 000	245 000	245 000	235 000	185 000	0
RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000	85 000	1 715 000	0	0	0	0	0	0
DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000	526 000	1 300 000	0	0	0	0	0	0
OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000	522 500	507 500	0	0	0	0	0	0
RD612 AMENAGEMENT ENTREE QUEST DE MONTPELLIER	2 030 000	235 000	1 795 000	0	0	0	0	0	0
RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000	49 000	1 159 000	0	0	0	0	0	0
RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000	20 000	1 486 000	0	0	0	0	0	0
AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	2 700 000	200 000	1 400 000	1 100 000	0	0	0	0	0
Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 000 000	250 000	124 139		0	0	0	0	0
Travaux sûreté siège Métropole	456 000	156 000	168 708	37 753	0	0	0	0	0
SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903	826 470	2 125 741	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	2 000 000	4 354 000	4 000 000	3 185 912	0	0	0	0
Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	14 000 000	3 000 000	0	0	0	3 000 000	3 000 000	4 620 630	0
PISCINE HERACLES	12 160 236	100 000	14 791	0	0	0	0	0	0
GARE SAINT ROCH	6 645 100		288 836						
Voirie Cadoule et Bérange	15 711 562	2 779 300	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Littoral	20 804 860	3 903 101	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Montpellier	109 451 843	23 541 632	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Piémonts et Garrigues	15 602 504	2 060 500	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Plaine Ouest	19 648 826	3 501 700	0	0	0	0	0	0	0
Voirie Vallée du Lez	19 258 484	2 948 006	0	0	0	0	0	0	0
Environnement Montpellier	6 323 245	680 000	0	0	0	0	0	0	0
Environnement Vallée du Lez	15 417	0							
Aménagement Cadoule et Bérange	3 577 142	482 780	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Littoral	6 087 183	1 065 000	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Montpellier	23 300 381	4 670 000	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Piémonts et Garrigues	2 894 914	513 565	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Plaine Ouest	2 203 351	460 744	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement Vallée du Lez	4 285 041	704 856	0	0	0	0	0	0	0
	1 094 033 997	152 740 256	126 691 808	79 099 590	69 305 129	54 469 125	53 537 471	80 076 309	0

LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE TRANSPORT	AP TOTAL 2020	CP 2020 AU BP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	1 650 000	1 149 109		-	-	-	-	-	-
EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	36 937 779	5 842 936	10 943 049	6 003 420	2 675 000	5 000 000	4 491 506	-	-
ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	22 582 000	3 060 000	3 520 000	2 003 074			-	-	-
LIGNE 5 DE TRAMWAY	418 092 281	18 539 329	23 000 000	62 000 000	108 000 000	109 800 000	53 200 000	32 500 000	3 394 428
	479 262 060	28 591 374	37 463 049	70 006 494	110 675 000	114 800 000	57 691 506	32 500 000	3 394 428
LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	AP TOTAL 2020	CP 2020 AU BP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MAERA	2 120 500	90 000	1 690 000	290 580	-	-	-	-	-
MAERA	3 179 400	1 900 000	1 279 400	-	-	-	-	-	-
MAERA	4 280 000	100 000	500 000	1 640 000	2 035 150	-	-	-	-
MAERA	110 364 500	6 577 000	33 140 000	22 090 000	22 060 000	11 240 000	5 500 000	5 500 000	3 901 861
STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2 902 800	60 000	495 316	-	-	-	-	-	-
STEP MURVIEL	1 884 325	750 000	23 011	-	-	-	-	-	-
STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	9 990 165	-	774 370						
RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	20 841 950	3 000	136 981						
	155 563 640	9 480 000	38 039 078	24 020 580	24 095 150	11 240 000	5 500 000	5 500 000	3 901 861

6. Annexe 6 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016

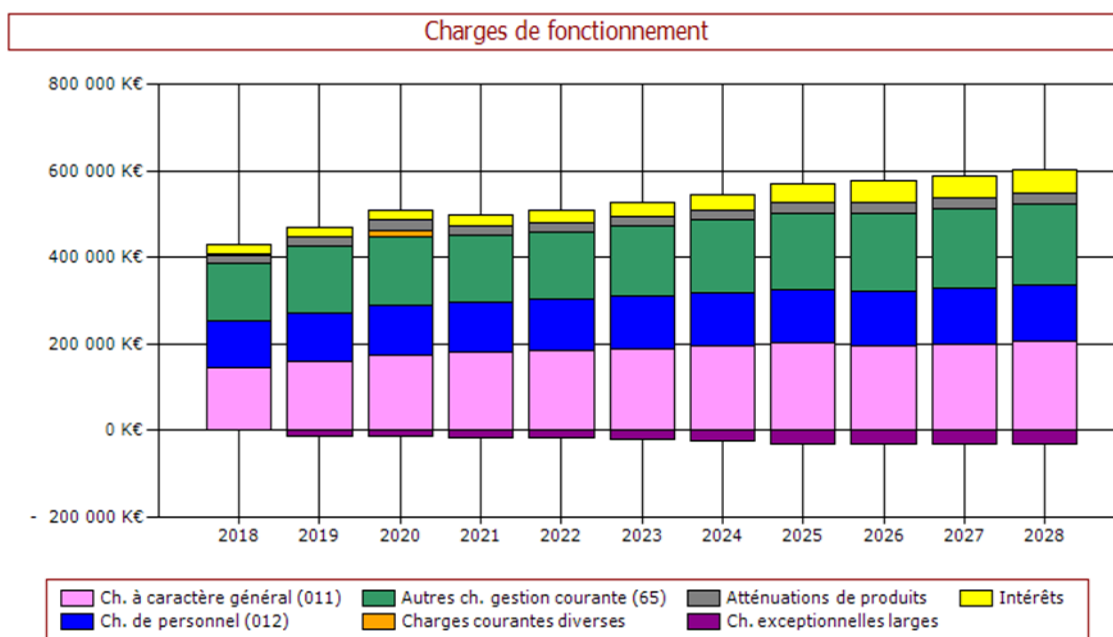
La Métropole a programmé deux projets importants dont les budgets prévisionnels sont supérieurs à 100M€ d'euros :

- La ligne 5 de tramway avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 418 092 281€, cette opération est portée par le Budget Annexe Transport et la mise en service est prévue en 2025

- L'extension de la station d'épuration MAERA avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 110 364 500€ (ce chiffrage devrait évoluer suite à la redéfinition du projet qui est en cours), cette opération est portée par le Budget Annexe Assainissement, la mise en service est prévue en 2025.

Ces deux projets sont intégrés dans la prospective consolidée de la Métropole qui est basée sur une simulation de réalisation des 3 principaux budgets, à savoir le budget principal, le budget annexe Transport et le budget annexe Assainissement. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement consolidées sont présentées ci-dessous :

Montant (K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	173 514	179 930	184 963	190 219	196 064	201 585	195 193	200 640	206 247
Charges de personnel	116 126	117 914	119 731	121 576	123 450	125 354	127 288	129 253	131 249
Autres charges de gest° courante	158 783	152 401	153 869	161 176	167 721	175 634	181 088	183 584	186 123
Charges courantes diverses	15 278	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	23 436	23 454	23 476	23 496	23 516	23 537	23 558	23 580	23 602
CHARGES FONCT. COURANT	487 137	473 699	491 938	506 515	520 951	536 463	537 635	547 722	558 046
Charges exceptionnelles larges	-14 701	-15 542	-15 539	-19 585	-24 581	-29 578	-32 574	-32 570	-32 566
CHARGES FONCT. HORS INTERETS	472 436	458 157	476 399	486 930	496 370	506 885	505 061	515 152	525 480
Intérêts	21 153	23 801	26 020	29 532	36 009	42 709	49 598	52 589	54 810
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	493 589	481 958	502 419	516 462	532 379	549 594	554 659	567 741	580 291



7. Annexe 7 : Liste des actions menées en terme de développement durable

Le développement durable au cœur de notre politique d'urbanisme et d'habitat :

- Révisions du Plan de Déplacements Urbains et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour **0,2 M€** afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Métropole,
- Poursuite du programme « EcoCité-Ville de demain » pour **0,7M€** relatifs aux opérations de rénovation énergétique de plus de 700 logements dans les copropriétés privées,
- Soutien à la réalisation de travaux dans les logements anciens dégradés : aides pour **1,5M€** afin notamment d'améliorer la performance énergétique de ces logements,
- Nouveau Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Mosson et Cévennes : **0,6M€** mobilisés pour les acquisitions foncières de la Tour d'Assas promise à la démolition à la Mosson et **9,3M€** pour la première phase opérationnelle de travaux du NPRU.

Le développement durable au cœur de notre politique d'agroécologie :

- Reconquête des friches agricoles dans le cadre de la Politique Agroécologie et Alimentaire avec le soutien au démarrage de deux Associations Foncières Agricoles Autorisées et gestion du Domaine de Viviers pour l'agriculture biologique pour **0,1M€**,
- Participation au pacte de Milan sur la politique alimentaire et l'agroécologie : 5^{ème} sommet des 179 villes signataires en octobre 2019 à Montpellier,
- Protection des milieux aquatiques et prévention contre les inondations pour **10M€**,
- Sensibilisation des plus jeunes publics aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux au sein de l'Ecolothèque à Saint Jean de Vedas, pour un budget global de **2M€**.



Le développement durable au cœur de notre politique de mobilité :

- Schéma Directeur des Mobilités Actives : promotion des modes de déplacement doux,
- Mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire afin de limiter la circulation des véhicules les plus polluants et d'améliorer la qualité de l'air pour **0,3M€**,

- Développement d'un réseau d'Installation de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) pour **0,1M€**,
- Extension de la ligne 1 de tramway (**37M€** dont Crédits de paiement 2020 de 4,3M€) pour relier la nouvelle gare Sud de France,
- Poursuite des travaux de la 5ème ligne de tramway (**418M€** dont crédits de paiement 2020 de 20,1M€) pour favoriser la mobilité durable ;

Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des réseaux énergétiques:

- Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriales (**0,2 M€**), en lien avec de nombreuses thématiques transversales, face aux enjeux de transition écologique,
- Cap sur les énergies renouvelables avec la première centrale photovoltaïque en autoconsommation à Cap Oméga et l'installation des ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine Poséïdon à Cournonterral (**0,3M€**),
- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans l'objectif d'un bâtiment à 100% énergie positive (**14M€** dont Crédits de paiement 2020 de 2M€),
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments administratifs de la Métropole pour **0,5M€**
- Subvention de **0,2M€** à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui dispense des conseils en économies d'eau, d'énergie et de travaux de rénovation à destination des particuliers et des professionnels avec le dispositif Rénov/Energie,
- Programme de rénovation de l'éclairage public existant des communes pour **3M€**,
- Poursuite du renouvellement de ses matériels roulants par l'achat de 9 bus urbains au Gaz naturel de Ville pour près de **3M€** ainsi que de véhicules de collecte des ordures ménagères fonctionnant aussi au GNV pour **0,6M€**, conformément à ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique.



Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des déchets:

- Modernisation et extension du centre de tri des déchets recyclables secs DEMETER avec **5,8M€** de crédits de paiement affectés en 2020 sur un projet global de 20M€,
- Travaux d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau de biogaz de l'usine de méthanisation AMETYST pour la production énergétique issue des déchets pour **1,4M€** ;

La production énergétique issues des déchets de l'usine de méthanisation a permis de produire 20000 Mwh de production électrique en 2019 ainsi que d'assurer le chauffage de l'ensemble de la ZAC des Grisettes et de la nouvelle clinique Saint-Roch (production thermique de 11000 Mwh). Une étude sur une nouvelle filière de traitement impliquant les Combustibles Solides de Récupération (CSR) est en cours afin de valoriser ce potentiel énergétique.

- Poursuite des travaux de modernisation des déchetteries pour **2,7M€** et implantation de conteneurs enterrés pour **0,3M€** dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville,
- Actions de sensibilisation, de prévention et de tri des déchets auprès des usagers et professionnels pour **0,3M€**.

Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des eaux usées:

- Travaux d'amélioration de **8,7M€** des rendements du système MAERA dans le cadre d'une autorisation de programme votée de 110M€ ; ce programme de modernisation vise à adapter la capacité de traitement de MAERA aux nouvelles exigences induites par la nécessité de protéger le milieu naturel et par l'augmentation de la population des communes reliées progressivement à la station. La station d'épuration MAERA sera transformée en une station à énergie positive, dotée des moyens d'une station "zéro nuisance" et autosuffisante.



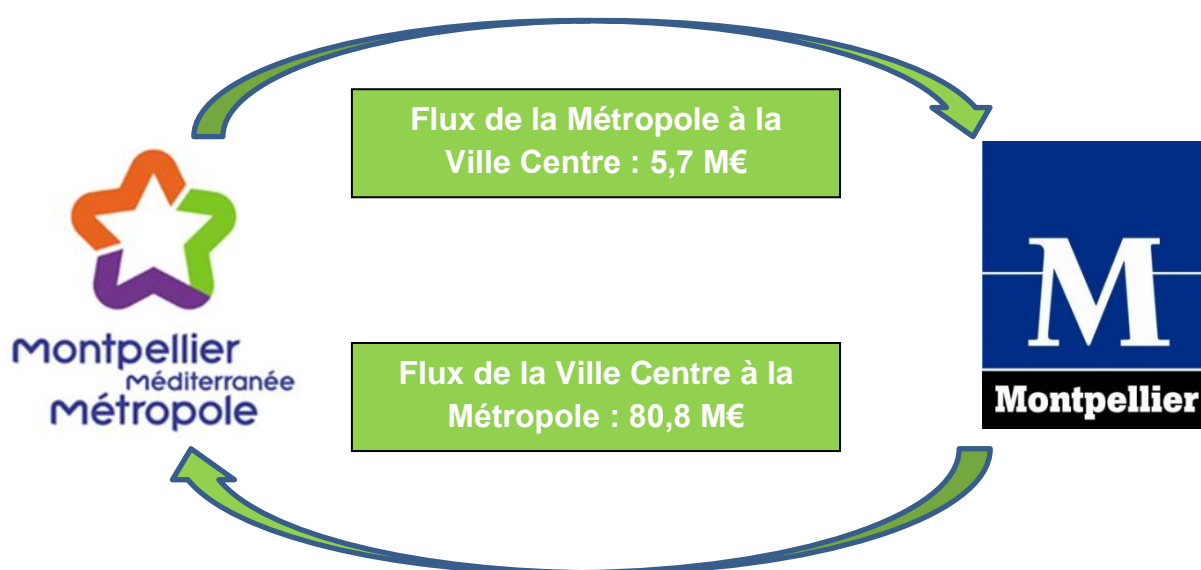
8. Annexe 8 : Analyse des flux croisés Ville de Montpellier/Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de dépenses Budget Ville	Montant 2020 de recettes Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 581 800,00	10 581 800,00	10 581 800,00	-	
	Montpellier au quotidien Métropole	Convention de gestion	1 000 000,00	1 000 000,00	10 692 187,35	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	9 692 187,35	9 692 187,35		-	
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	1 295 334,56	1 295 334,56	1 295 334,56	-	
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	4 094 329,00	4 094 329,00	4 094 329,00	-	
	Travaux ponton béton Lac des Garrigues	Convention de gestion	300 800,00	300 800,00	300 800,00	-	
	PNRU Cévennes-Mosson (AP Ville)	Protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain	560 000,00	560 000,00	560 000,00	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 750 000,00	34 750 000,00	34 750 000,00	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désembcllement berges)	Convention de gestion	440 000,00	500 000,00	440 000,00	0,00	
	Remboursement frais d'entretien des fontaines parcs et jardins (double avec ligne ci-dessous en	Convention de gestion		0,00	0,00		
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion	60 000,00		60 000,00		
	Remboursement frais éclairage public parcs et jardins DPB	Convention de gestion			0,00		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	23 500,00	10 000,00 13 500,00	23 500,00	-	
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	
	Remboursement frais plateforme e-services et démat marchés	Convention de gestion	7 569,00	7 569,00	7 569,00	-	
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	92 000,00	92 000,00	222 000,00	-	
		Convention de gestion	130 000,00	130 000,00			
	Redevance spéciale ordures ménagères		572 535,00	572 535,00	572 535,00	-	
	Reversement recette FPS à la Métro		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	-	
	Refacturation services communs et frais de structure (voir détail sur onglet RH)	Convention de service commun	15 430 072,00	15 430 072,00	15 430 072,00	-	
	Mises à disposition descendantes personnel et frais de support	Convention de service commun	468 343,00	468 343,00	468 343,00	-	
TOTAL			80 778 469,91	80 778 469,91	80 778 469,91	-	
Dont investissement			27 524 450,91	27 524 450,91	27 524 450,91	-	
Dont Fonctionnement			53 254 019,00	53 254 019,00	53 254 019,00	-	

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 de recettes Budget Ville	Montant 2020 de dépenses Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	481 674,00	481 674,00	481 674,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	676 890,43	676 890,43	678 672,35	- 1 781,92	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	97 664,00	97 664,00	97 664,00	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	310 150,00	310 325,00	111 000,00	0,00	
					46 825,00		
					92 000,00		
		Convention de gestion			50 500,00		
		Convention de gestion		10 000,00			
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 307 000,00	1 307 000,00	1 307 000,00	-	
	Remboursement collecte halles et marchés		138 000,00	138 000,00	690 000,00	552 000,00	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement taxe foncière 3M		310 000,00	310 000,00	310 000,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	228 000,00	228 000,00	228 000,00	-	
Refacturation services communs	Convention de service commun	400 843,00	400 843,00	400 843,00	-		
Refacturation autres flux	Convention de gestion	376 475,00	376 475,00	376 475,00	-		
Mises à disposition ascendantes personnel	Convention de service commun	1 164 082,00	1 164 082,00	1 164 082,00	-		
TOTAL			5 706 778,43	5 706 953,43	6 260 735,35	553 781,92	
Dont Investissement			1 256 228,43	1 256 228,43	1 258 010,35	1 781,92	
Dont Fonctionnement			4 450 550,00	4 450 725,00	5 002 725,00	552 000,00	



9. Annexe 9 : Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2020 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU BP 2020 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

Après le débat d'orientations budgétaires, le rapport qui vous est soumis a pour objet la présentation du budget 2020 de Montpellier Méditerranée Métropole. Ce budget a pour particularité la reprise des résultats, la consolidation des actions menées sur les crédits provisoires et les conséquences de la crise sanitaire. En effet, la crise sanitaire a entraîné le report du second tour des élections municipales et la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a reporté au 31 juillet 2020, la date limite d'adoption des budgets des EPCI.

Ce budget est avant tout un budget d'exécution qu'il conviendra d'affiner lors d'un prochain budget modificatif. C'est une première étape pour déployer un plan d'action sur le mandat avec 7 orientations :

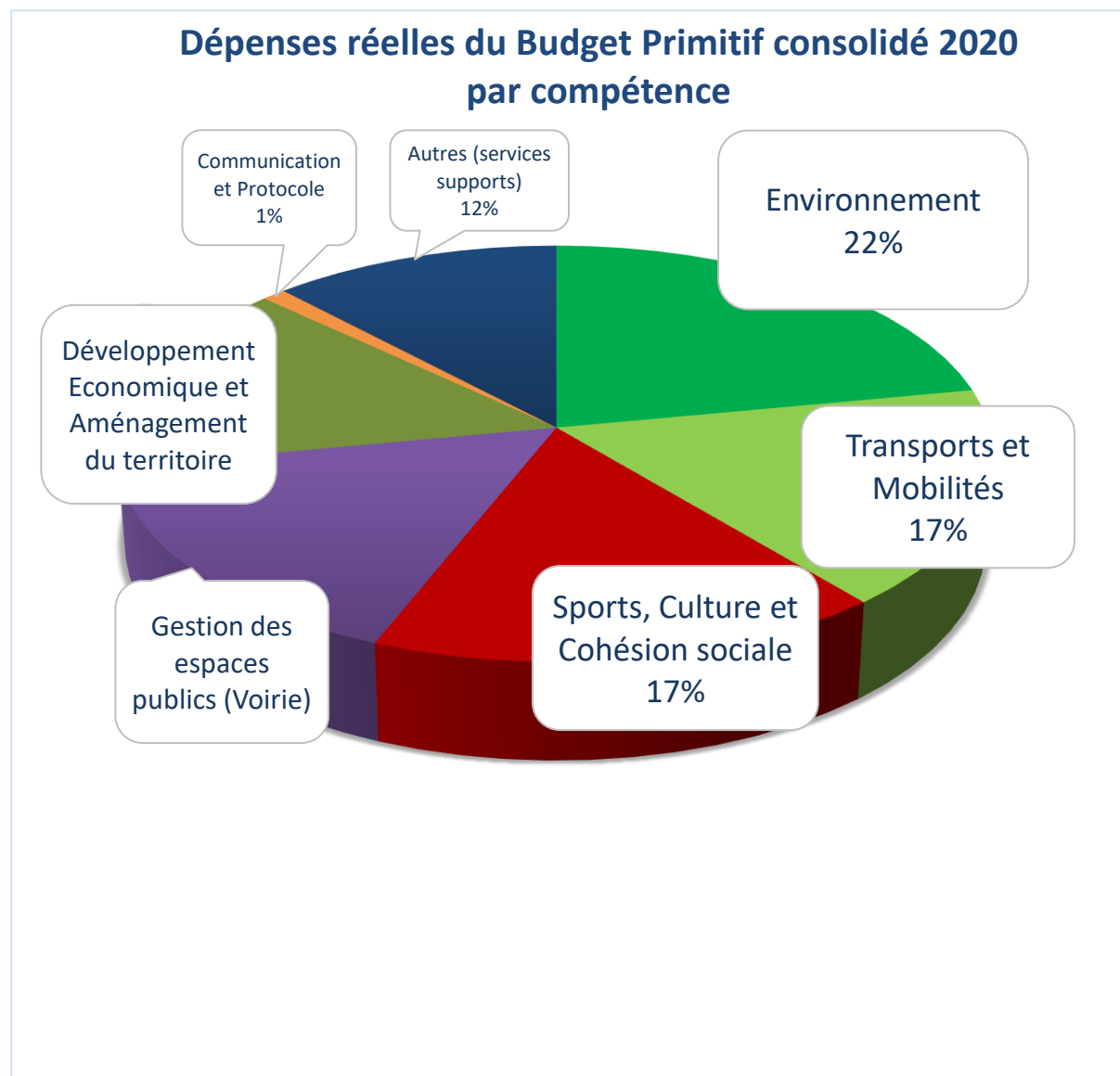
- **Soutenir les associations en 2020**
- **0% d'augmentation des taux d'imposition ménages**
- **Dégrever de 66% de CFE les entreprises du secteur touristique pour 2020**
- **Instaurer une Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours pour les communes**
- **Gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends,**
- **296M€ de dépenses d'équipement consolidées en 2020**
- **Création d'une Autorisation de programme « Mobilités Actives » de 150M€.**

Ce Budget Primitif consolidé 2020 qui devra être un acte de consensus s'élève à un total de **1 350M€** dont **1 135M€** en opérations réelles (avec reports et résultats antérieurs reportés):

- **670M€** en fonctionnement (dont **521M€** en opérations réelles),
- **680M€** en investissement (dont **614M€** en opérations réelles).

2 - Priorités du budget

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité



3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	55,6 M€
Impôts et taxes	363,5 M€
Attributions de compensation	63,8 M€
Autres recettes	113,1 M€
Excédents antérieurs reportés	45,1 M€
Total général	641,1 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions, contributions	153,3 M€
Charges à caractère général	182,6 M€
Charges financières	27,3 M€
Charges de personnel	116,8 M€
Autres dépenses	36,7 M€
Reports 2019	4,4 M€
Total général	521,1 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

Recours à l'emprunt	161,5 M€
Refinancement dette, prêts revolving	65 M€
Subventions d'équipement	45,2 M€
Autres recettes propres	47,9 M€
Reports 2019	63,9 M€
Affectation résultats antérieurs	109,7 M€
Excédents antérieurs reportés	0,6 M€
Total général	493,8 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette	59,4 M€
Refinancement dette, prêts revolving	65 M€
Dépenses d'équipement	296,3 M€
Autres	19,5 M€
Reports 2019	94,7 M€
Déficits antérieurs reportés	78,9 M€
Total général	613,8 M€

4 - Montant du budget**Pour le budget principal :**

Le montant du Budget Primitif 2020 s'élève à **955 M€** : 504 M€ en fonctionnement et 451 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2020 s'élève à **1 350 M€** : 670 M€ en fonctionnement et 680 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) faisant l'objet de prévisions en 2020 sont retracées ci-après :

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP VOTEE ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2020	AP TOTAL 2020	Reports sur 2020	CP 2020 AU BP 2020
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	7 349 718	0	7 349 718	292 533	500 000
CULALG01	MOCO	22 500 000	0	22 500 000	6 992	895 000
CULCRR01	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	37 562 000	5 688 000	43 250 000	771 694	19 545 000

CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 628 945	0	1 628 945	60 792	120 000
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 200 000	0	6 200 000		2 874 000
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	5 630 000		5 630 000	19 496	11 357
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000	0	4 915 000	41 015	50 000
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	3 600 000	0	3 600 000	72 810	20 000
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	3 591 000	0	3 591 000	107 551	300 000
DEASHD18	Schéma hydraulique Verdanson pont via domitia	3 600 000	-3 480 000	120 000	57 658	30 000
DEASHV18	Schéma hydraulique Verdanson bassin Valsière	3 510 000	3 490 000	7 000 000	6 781	2 790 000
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	11 803 080	0	11 803 080	561 704	2 276 317
DEEPM17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION MONTPELLIER CAPITAL SANTE	3 590 000		3 590 000	1 706 160	0
DMOVE18	Vélo Station Gare Saint-Roch	980 000	0	980 000		588 000
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000	0	6 972 000	493 810	2 709 000
DPVDTR18	Extension renov centre tri DEMETER	20 175 396	0	20 175 396	639 341	5 819 000
DRICIN18	Cité intelligente	7 110 000	0	7 110 000	607 546	1 650 000
DRIEXT18	Extension du SDAN	3 333 333	0	3 333 333	147 918	825 000
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298	0	80 838 298		100 000
DUHESR01	CPER/ESRI LOGEMENT ETUDIANT	2 554 043	0	2 554 043	563 281	723 894
DUHPIE18	Aides à la pierre sur fonds propres	16 800 000	0	16 800 000		2 100 000
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102		23 671 102		154 930
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	28 891 327	0	28 891 327		500 000

FONAMU05	Acquisitions foncières	37 798 083	4 000 000	41 798 083	5 057 861	7 602 765
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000	0	44 400 000	729 429	8 723 000
M18CTEC01	Création d'un Centre technique métropoli pour le pôle plaine Ouest	2 700 000	0	2 700 000		805 000
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes à St-Bres	1 620 000	0	1 620 000	379 523	360 000
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	3 108 516	1 000 000	4 108 516	1 399 993	1 345 214
M19CARR01	AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2	1 700 000		1 700 000		65 000
M19FRA709	FRANCHISSEMENT TRAMWAY A709	11 701 797	0	11 701 797	70 000	1 000 000
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	6 900 000	0	6 900 000		2 800 000
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000	0	2 280 000	274 572	250 000
M19LIHT01	ENFOUISSEMENT LIGNES HT	9 918 419	2 125 375	12 043 794		2 833 835
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000	0	1 000 000		400 000
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	1 888 517	587 445	2 475 962	1 023 562	1 358 000
M19OUVA01	Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	1 050 000		1 050 000		515 000
M19RD1701	RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	1 255 000	-1 255 000	0		
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000	0	3 900 000	42 504	163 000
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000	0	2 300 000	19 075	800 000
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000	0	1 760 000		120 000
M19VELO01	MODES ACTIFS VELOURUTION	15 000 000	-14 350 000	650 000		590 770
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES		150 000 000	150 000 000		2 000 000

M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	0	22 000 000	22 000 000		5 160 000
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	0	3 252 000	3 252 000		600 000
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	0	1 215 000	1 215 000		285 000
M20DASS01	CONCESSION DASSAULT 2EME EXT	0	1 999 540	1 999 540		1 999 540
M20LAUZ01	MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	0	9 167 971	9 167 971		673 680
M20LAUZ02	CONCESSION LAUZE EST	0	4 206 000	4 206 000		1 800 000
M20MART01	CONCESSION CHARLES MARTEL EXT	0	2 370 000	2 370 000		360 000
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	0	1 600 000	1 600 000		80 000
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	0	1 500 000	1 500 000		624 400
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	0	27 325 600	27 325 600		2 224 000
M20NPRU02	NPRU MOSSON	0	97 212 500	97 212 500		7 059 400
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	0	1 715 000	1 715 000		280 000
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	0	1 800 000	1 800 000		85 000
M20RDRM01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	0	1 826 000	1 826 000		526 000
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	0	1 030 000	1 030 000		522 500
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	0	2 030 000	2 030 000		235 000
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	0	1 208 000	1 208 000		49 000
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	0	1 506 000	1 506 000		20 000
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	0	2 700 000	2 700 000		200 000

MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 000 000	0	1 000 000	308 104	250 000
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	300 000	156 000	456 000	42 424	156 000
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	4 812 903	1 000 000	5 812 903	367 059	826 470
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000	0	14 240 000	234 461	2 000 000
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	14 000 000	0	14 000 000	342 977	3 000 000
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	12 160 236	0	12 160 236	151 484	100 000
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	6 645 100		6 645 100	131 370	
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	12 932 262	2 779 300	15 711 562	1 314 531	2 779 300
VOILIT16	Voirie Littoral	16 541 341	4 263 519	20 804 860	3 732 972	3 903 101
VOIMTP16	Voirie Montpellier	85 910 211	23 541 632	109 451 843	9 740 577	23 541 632
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	13 542 004	2 060 500	15 602 504	1 308 968	2 060 500
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	16 147 126	3 501 700	19 648 826	2 137 161	3 501 700
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	16 309 478	2 949 006	19 258 484	1 511 493	2 948 006
NETMTP16	Environnement Montpellier	5 643 245	680 000	6 323 245	594 327	680 000
NETVDL16	Environnement Vallée du Lez	15 417		15 417		0
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	3 094 362	482 780	3 577 142	608 264	482 780
AMELIT16	Aménagement Littoral	5 422 183	665 000	6 087 183	812 013	1 065 000
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	18 630 381	4 670 000	23 300 381	1 210 185	4 670 000
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	2 381 349	513 565	2 894 914	335 282	513 565
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	1 742 607	460 744	2 203 351	243 092	460 744
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	3 580 185	704 856	4 285 041	346 127	704 856
		712 135 964	381 898 033	1 094 033 997	40 626 472	152 740 256

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE TRANSPORT	AP VOTEES ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2020	AP TOTAL 2020	REPORTS SUR 2020	CP 2020 AU BP 2020
M19ACCM01	SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	1 650 000	-	1 650 000	117 416	1 149 109
M19EXTL11	EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	36 937 779	-	36 937 779	65 587	5 842 936
M19NBUS01	ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	22 582 000	-	22 582 000	9 288 546	3 060 000
M19TRAML5	LIGNE 5 DE TRAMWAY	418 092 281	-	418 092 281	256 911	18 539 329
		479 262 060	-	479 262 060	9 728 459	28 591 374
PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	AP VOTEES ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2020	AP TOTAL 2020	REPORTS SUR 2020	CP 2020 AU BP 2020
M19MAERA01	MAERA	2 120 500	-	2 120 500	18 331	90 000
M19MAERA01	MAERA	3 179 400	-	3 179 400		1 900 000
M19MAERA01	MAERA	4 280 000	-	4 280 000		100 000
M19MAERA01	MAERA	110 364 500	-	110 364 500	250 506	6 577 000
M19STEP02	STEP SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2 902 800	-	2 902 800	1 241 312	60 000
M19STEP03	STEP MURVIEL	1 732 100	152 225	1 884 325	927 617	750 000
SDASTR03	STEP SUSS-ST GENIES & COURNONTERRAL	9 990 165	-	9 990 165	4 171	-
SDARES01	RESEAUX INTERCEP EST AMONT & POMPIGNANE	20 841 950	-	20 841 950	267 263	3 000
		155 411 415	152 225	155 563 640	2 709 200	9 480 000

Au 31/12/2019, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 97,1M€. Il s'établirait à 91,1M€ fin 2020.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2020 à 39,9 M€ et l'épargne nette à 15,5 M€.

Epargne brute	39,9 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 24,4 M€
Soit une épargne nette de	15,5 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 74,8 M€ et l'épargne nette à 16,1 M€.

Epargne brute	74,8 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés et transfert de dette)	- 58,7 M€
Soit une épargne nette de	16,1 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 45 M€ en 2019 (7 M€ pour le budget principal, 33 M€ pour le budget annexe transport et 5 M€ pour le budget annexe assainissement), en hausse par rapport à 2018 (17M€).

Cependant, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 339,5 M€ pour le budget principal et 850 M€ au total des budgets consolidés.

Notre dette, répartie entre 12 prêteurs, est composée à 53% de taux fixes et à 47% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,74%. En outre près de 94% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 1^{er} janvier 2020, à 3,4 ans sur le budget principal et à 5,4 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2020, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité).

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2020 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	894.86 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	979 €
Dépenses d'équipement brut / population	648 €
Encours de dette / population	718.47 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	98.39 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	96,79%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	66.18%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	73.37%
Taux d'épargne	8.62%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26.73%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2017 à 2020 sont des années d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec l'intégration de personnels (transfert des compétences Voirie départementale/FSL/FAJ/Culture/Médiathèque Jules Verne) et la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2020 s'élèvera à **117 M€ à périmètre constant**.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2251 agents au 31 décembre 2019. Parmi ces agents, on comptait 1971 titulaires et stagiaires (88 %) et 280 agents non titulaires (12 %).

L'effectif sur emploi permanent est en constante augmentation depuis 2015, liée aux transferts de compétence vers la Métropole et aux mutualisations dans le cadre de la création de services communs, mais observe un net ralentissement en 2019. En 2019, seul 3 postes ont été transférés de la Ville de Montpellier vers la Métropole dans le cadre de la création de services communs.

L'effectif tend ainsi à se stabiliser, tirant les conséquences des fortes évolutions, transferts et mutualisations des années précédentes. Cette tendance devrait se poursuivre en 2020 avec un net ralentissement des mutualisations: au-delà du service des Assemblées (5 postes transférés), les mutualisations et projets éventuels doivent encore se préciser.

Enfin, en 2019 la gestion des ressources humaines et la masse salariale se sont trouvées impactées par les évolutions statutaires individuelles et la poursuite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations. Ces évolutions contribueront aussi à l'évolution des dépenses sur l'année à venir. Les effets 2020 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique (indemnité de rupture conventionnelle...) restent quant à eux encore difficilement prévisibles.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

↳ Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 06/2020 - PP

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

